



**DOSSIER SPÉCIAL**

**LA SOCIÉTÉ CIVILE-DERNIER REMPART  
CONTRE LES MULTINATIONALES**

**"L'AVENIR DU TRAVAIL" AU SUD  
"LOSS AND DAMAGE" IM KLIMAPOLITISCHEN SCHNECKENTEMPO**

**Edité par**  
Action Solidarité Tiers Monde  
55, avenue de la Liberté  
L-1931 Luxembourg  
Tél: 400 427-20  
Fax: 400 427-27  
e-mail: [bpn@astm.lu](mailto:bpn@astm.lu)  
web: [www.astm.lu](http://www.astm.lu)

**Photo Couverture**  
Richard Graf

**Responsable de la rédaction**  
Antoniya Argirova

**Ont participé à ce numéro**  
Antoniya Argirova, Delphine Dethier,  
Jean Feyder, Tres Gorza, Marine  
Lefebvre, Cedric Leterme, Dietmar  
Mirkes, Mostaham, Nathalie Ober-  
weis, Jean-Sébastien Zippert

**Layout**  
Antoniya Argirova

**Impression**  
CA-Press Esch/Alzette.

**Abonnements**  
Jeanny Peffer  
Tél: 400 427-63  
e-mail: [jeanny.peffer@astm.lu](mailto:jeanny.peffer@astm.lu)

Vous pouvez vous abonner à la revue  
Brennpunkt en versant 15 EUR  
(au Luxembourg) ou 25 EUR (à  
l'étranger) sur le compte CCP LU 71  
1111 0102 3550 0000  
(BIC : CCPLULLL) avec mention  
« abo bp3w » en n'oubliant pas  
votre nom et adresse complète. Cet  
abonnement vous donne droit à 8  
numéros. Le Brennpunkt Drëtt Welt  
apparaît 5 fois par an.  
Tirage: 1100 exemplaires.

**Reproduction/Nachdruck**  
La reproduction des articles est  
autorisée à condition que la source  
soit mentionnée. Der Nachdruck ist  
frei unter der Bedingung, dass die  
Quelle angegeben wird.

**Réalisé grâce à un appui financier de  
la Coopération luxembourgeoise.**  
Les opinions représentées dans la  
présente publication n'engagent que  
leurs auteurs.

Éditorial ..... 3

## **Dossier: La société civile - dernier rempart contre les multinationales**

Des poursuites "bâillons" pour limiter la liberté d'expression ..... 4  
"Apple n'a pas réussi à nous bâillonner" ..... 7  
La société civile refuse l'intimidation ..... 9  
Multinationales: batailles de l'information et contre pouvoirs ..... 12

## **International**

"L'avenir du travail" au Sud ..... 15  
Le Venezuela, une dictature? ..... 19  
La coopération au développement et les droits humains: l'exemple regrettable de la  
Coopération espagnole au Honduras..... 22  
Verluste und Schäden durch den Klimawandel - "Loss and Damage" im klimapoli-  
tischen Schnecken tempo..... 25  
Les enfants privés d'école ..... 29  
Pour une autre politique commerciale de l'Europe..... 30  
Faciles complicités dans un climat d'impunité ..... 31

## **Luxembourg**

Ratifizierung der ILO-Konvention 169 Luxemburg stärkt die Rechte indigener  
Völker..... 36

## **Coin CITIM**

Pick of the Month du Citim: Les lanceurs d'alerte ..... 38

04



**Dossier**

La société civile -  
dernier rempart  
contre les multinationales

15



**CETRI**

"L'avenir du travail"  
au Sud

25



**Klima**

Loss and Damage

# Bâillonner pour intimider

Depuis quelques années, le nombre des procès intentés par les grandes sociétés internationales contre des associations membres de la « société civile » va croissant. Les multinationales, qui souvent sont des « transnationales » car leur centre de décision se trouve dans un des pays économiquement forts plutôt au Nord alors que leur terrain d'opération s'est globalisé, voient d'un mauvais œil les activités des militant-e-s d'organisations qui elles aussi ne limitent pas leur champs d'activité à leur localité, leur région ou leur pays.

En lisant les contributions du dossier « Société civile, dernier rempart contre les multinationales » de la présente édition du Brennpunkt, on pourrait penser qu'une sorte de « guerre à basse intensité » est en cours.

La lutte contre certains méfaits des multinationales n'est pas nouvelle. Qui ne se rappelle pas de la campagne phare « Nestlé tue des bébés » des années 1970, après un rapport accablant de l'ONG britannique War on Want, où un comité d'action suisse attaquait ouvertement la multinationale alimentaire dont le siège décisionnel se trouve justement dans ce petit État si attractif pour des sociétés actives sur le globe entier.

La campagne fut un énorme succès, en partie aussi parce que Nestlé, au lieu de s'expliquer sur sa politique de commercialisation du lait en poudre dans les pays du Sud, poursuivait les membres du groupe d'action suisse pour diffamation. Si le procès fut gagné par la multinationale – chacun des signataires de la brochure accompagnant la campagne devait payer à l'époque 300 francs suisses - Nestlé a dû faire marche arrière : dans son jugement le président du tribunal n'avait pas omis d'exposer que grâce à un slogan discutable des faits encore plus discutables avaient pu être mis en lumière, et que Nestlé aurait intérêt à y remédier au plus vite.

40 ans plus tard, si le style des luttes a un peu changé, les rapports de force eux n'ont guère évolués. L'instrument des procès contre des associations, des individus mais aussi des chercheur-e-s et des journalistes semble donc vivre une renaissance. L'objectif de tels poursuites sur le plan juridique est moins de « gagner » des procès, mais plutôt d'intimider, voire de bloquer le travail de ceux qui tentent de dévoiler et de dénoncer les façons d'opérer des multinationales - souvent inconnues du public

dans les pays où se trouvent les centres décisionnels et où il faudrait placer le levier pour apporter un réel changement.

Si l'on peut – ou doit même - espérer que cette « guerre à basse intensité » sera remportée par celles et ceux qui mettent au centre la lutte pour un monde plus juste plutôt que la maximisation de leur propre profit, il faut rester vigilant et mettre tout en œuvre pour ne pas se faire diviser au sein de la société civile. Le divide et impera fait toujours recette, et en isolant les attaques et les individus, la puissance des grandes sociétés se voit multipliée. D'où l'intérêt de la société civile de se rassembler et de revendiquer certains principes : davantage de transparence et de vigilance concernant les activités des sociétés qui ont leur siège dans nos pays.

Mais lutter n'est pas une fin en soi : il s'agit de mettre en place des instruments juridiques qui forcent les sociétés à veiller à ce que leur activités n'aillent pas à l'encontre des principes inscrits dans les textes fondamentaux comme la déclaration des droits humains ou des accords internationaux sur la gestion durable des ressources naturelles. Il s'agit aussi de renverser - pour ainsi dire – l'obligation d'apporter des preuves. Actuellement, ce sont les organisations de la société civile qui doivent trouver et prouver via leurs partenaires au Sud les cas de violation des préceptes énoncés ci-dessus. Un processus difficile et dangereux à la fois : Dans les pays où les violations des droits humains sont à l'ordre du jour, la guerre contre ceux qui veulent les dénoncer n'est pas « à basse intensité » mais bien plus brutale et bien souvent meurtrière.

Dénoncer les poursuites « baillons » menées dans le but d'intimider n'est donc qu'une étape dans une stratégie qui vise à bâillonner à leur tour les vrais responsables – mais une étape importante et probablement décisive.

Richard Graf,  
Président de l'ASTM

# Des poursuites « bâillons » pour limiter la liberté d'expression

**Antoniya Argirova**

« Face à des gouvernements qui donnent la priorité aux “investisseurs” sur les droits humains et de la planète, il appartient à chacun(e) d'entre nous de renforcer les mouvements citoyens et autres formes de “contre-pouvoirs », ont déclaré les responsables de Sherpa, Attac France, Greenpeace France et Action Aid France dans une tribune publiée le 12 février sur le site Mediapart intitulée « Société civile, dernier rempart contre les multinationales ».

Cette tribune n'a rien d'un hasard - le 12 février était le premier jour de l'action judiciaire lancée par Apple contre Attac France visant à interdire les militants de l'association de ses magasins, sous peine d'une astreinte de 150 000 euros par violation de l'interdiction. A la fin de l'année 2017, l'organisation altermondialiste avait lancé une campagne pour dénoncer l'évasion fiscale pratiquée par l'entreprise américaine et elle avait organisé plusieurs actions coup de poing dans les magasins de l'enseigne.

Tout comme Attac, Sherpa, Greenpeace, Action Aid ainsi que d'autres organisations de la société civile se retrouvent de plus en plus dans la ligne de mire des multinationales. Alors que les grandes entreprises sont dans une position de force face à des Etats indulgents qui se livrent à une concurrence féroce pour les attirer sur leur territoire, la société civile est contrainte à jouer le rôle de chien de garde et à

dénoncer les abus en matière de droits humains et environnement du secteur privé. Par conséquent, les plaintes en justice par de grandes entreprises contre la société civile se multiplient. Que ce soit des communautés locales, des journalistes, des ONG, des avocats, des lanceurs d'alerte, voire des chercheurs, personne n'est épargné.

## Les ONG dans le viseur des multinationales

Il s'avère souvent que les systèmes juridiques des Etats où les multinationales choisissent d'installer leurs activités ne protègent pas les communautés et les défenseurs des droits qui s'opposent aux activités des grandes entreprises. Par conséquent, ils font l'objet d'arrestations arbitraires, de menaces et de violences physiques qui restent souvent impunies. La lutte passe alors par la protection de ces défenseurs, et par la garantie d'un relais de leur parole par la société civile.

Faire entendre les voix de victimes de violations des droits humains, tel était également l'objectif des articles publiés par les ONG ReAct et Sherpa qui avaient relayé les actions entreprises par l'Alliance internationale des riverains des plantations Socfin Bolloré contre ce qu'ils appelaient l'« accaparement » de leurs terres par la holding luxembourgeoise Socfin. Plusieurs médias en avaient fait écho. Jugeant diffamatoires ces informations, la Socfin et sa filiale Socapalm ont attaqué en justice, non seulement les ONG, mais également certains médias qui les avaient diffusées.

Le droit de diffamation est devenu un des motifs les plus courants pour le lancement des poursuites bâillons. En quoi consistent-elles ? Désigné en anglais par l'acronyme SLAPP (strategic lawsuit against public participation), ce type de procès vise à intimider les critiques mais aussi à leur nuire financièrement. Pour les entreprises,

**Désignées en anglais par l'acronyme SLAPP (strategic lawsuit against public participation), les poursuites bâillons visent à intimider les critiques mais aussi à leur nuire financièrement. Pour les entreprises, les procès bâillons représentent un coût financier négligeable ; pour des individus, des associations ou de petits médias, en revanche, la procédure s'avère souvent très lourde.**



Photo: mattt.org

les procès bâillons représentent un coût financier négligeable ; pour des individus, des associations ou de petits médias, en revanche, la procédure s'avère souvent très lourde.

Certaines entreprises ont poussé cette logique très loin. La compagnie pétrolière Chevron, dans le cadre de sa bataille judiciaire contre ses victimes équatoriennes suite aux graves pollutions qu'elle a occasionnées dans la région amazonienne du pays, a ainsi fait saisir la correspondance électronique des avocats de ses adversaires, les accusant ni plus ni moins de racket en bande organisée<sup>1</sup>. Comme si le fait pour les victimes de demander justice et réparation pouvait être ramené à une tentative d'extorsion.

Les ONG peuvent-elles encore dénoncer les mauvaises pratiques des multinationales sans risquer un procès? La question se pose de plus en plus même pour de grandes organisations comme Greenpeace.

L'année dernière, Greenpeace France a été poursuivie en justice par Socfin pour diffamation suite à la publication d'un rapport en 2016 sur les « Menaces sur les forêts africaines ». Greenpeace y étudiait les dangers que la Socfin, représentait pour les forêts tropicales africaines « en refusant de s'engager dans une politique zéro déforestation », selon l'ONG<sup>2</sup>.

Ce n'est pas la seule plainte qui vise Greenpeace sur la question de la préservation des forêts. L'entreprise canadienne d'exploitation forestière Resolute Forest Products poursuit aussi en justice Greenpeace depuis 2013 déjà<sup>3</sup>. Au Canada, la multinationale du bois réclame sept millions de dollars canadiens à l'antenne locale de l'ONG. En mai 2016, l'entreprise a également déposé plainte aux États-Unis. Là, la multinationale du bois accuse Greenpeace de « fraude » en se référant à une loi (le Racketeer Influenced and Corrupt Organizations Act) qui vise en principe les mafias et le crime organisé<sup>4</sup>.

Pourquoi l'entreprise s'attaque ainsi à l'ONG ? Pour les enquêtes de l'ONG qui dénonçaient des pratiques dangereuses pour l'environnement et les communautés autochtones dans la forêt boréale canadienne, où l'entreprise exploite du bois pour le transformer en produits courants.

### **Du chercheur à la retraitée de 70 ans : les individus sont également ciblés**

Les poursuites bâillons des multinationales sont dirigées non seulement contre des organisations mais aussi contre des chercheurs ou des personnes privées.

En 2014, Laurent Neyret, chercheur en droit à Paris, a été poursuivi en justice pour diffamation par le groupe Chimirec, spécialisé dans la collecte et le traitement de déchets en France. Motif reproché : avoir simplement cité dans un article universitaire la récente condamnation du groupe pour « trafic de déchets ».

Trois ans plus tard, il a fini par gagner son procès. « Mais j'ai surtout beaucoup perdu : de l'énergie, beaucoup de temps - que je n'ai pas passé à écrire, faire des colloques... En somme, à exercer mon travail, a-t-il souligné... Surtout, ma plume ne sera plus jamais la même <sup>5</sup> . »

Selon un reportage réalisé par France Culture, les plaintes en diffamation ou en dénigrement par des entreprises contre des enseignants-chercheurs, suite à des publications dans la presse académique ou généraliste, sont en plein essor en France <sup>6</sup> .

Nicole Briend, quant à elle, est une proviseure de lycée à la retraite de 70 ans et une militante d'Attac. Le 7 juin prochain, elle sera jugée par le tribunal correctionnel de Carpentras pour « vol en réunion » et « refus de se soumettre à un prélèvement ADN » car le 17 mars 2016 cette militante altermondialiste d'Attac avait « fauché » trois chaises à l'agence de la BNP de Carpentras, pour dénoncer l'évasion fiscale de la banque et de ses clients. Poursuivie, pour l'exemple, elle encourt 75.000 euros d'amende et cinq ans de prison.

« C'est le troisième procès pour des fauchages de chaises et à chaque fois il n'y a qu'un prévenu. Ils ne s'embêtent pas, dès qu'ils ont une personne, ils s'arrêtent là et elle prend pour tout le monde », a expliqué Raphaël Pradeau, porte-parole d'Attac France <sup>7</sup> .

## Renforcer la liberté d'expression

Selon des organisations de défense des droits humains <sup>8</sup> , afin de renforcer la liberté d'expression, contre les poursuites bâillonnées, des solutions techniques existent à l'instar de l'obligation pour l'entreprise de déclarer (ou même prouver) que l'action judiciaire engagée n'est pas une poursuite bâillonnée ou prévoir des procédures accélérées en cas de poursuite-bâillonnée. En Europe, aucune législation spéci-

fique n'encadre les poursuites-bâillonnées mais certains pays ou régions en dehors de l'UE ont commencé à se doter de lois « anti-poursuite bâillonnées » tels que le Québec, certains états des Etats Unis où l'Australie, où la diffamation est interdite pour les entreprises de plus de dix salariés.

## Et au Luxembourg ?

Au Luxembourg, il est possible de saisir les tribunaux pour diffamation sur base de l'article 443 du code pénal. En janvier 2017, par exemple, Gerard Lopez, investisseur luxembourgeois, a assigné le Luxemburger Wort en justice au Luxembourg, en France et en Suisse pour diffamation à cause de la publication d'un article intitulé « Les raisons dangereuses de Gerard Lopez ».

Cet article portait sur le scandale de corruption entourant le fonds souverain malaisien IMDB en établissant des liens entre M. Lopez et la société Petrosaudi active dans l'exploration et la production d'or noir qui aurait joué un rôle dans la disparition de centaines de millions d'euros du fonds <sup>9</sup> . Dans le cadre de la poursuite, M.Lopez a réclamé la somme de 200.000 euros devant la justice luxembourgeoise et de 150.000 euros devant la justice française, ainsi que le retrait de l'article, la publication du jugement et le paiement de ses frais de justice à hauteur de 15.000 euros devant chacune des juridictions saisies.

A la différence du droit de diffamation, il n'existe pas de réglementation sur le droit à l'information au Luxembourg. Transparency International Luxembourg a appelé à plusieurs reprises les gouvernements successifs à légiférer sur le droit à l'information. Une proposition et un projet de loi auraient déjà été déposés à cet effet, la première proposition de loi datant de l'année 2000. « Depuis lors, le Gouvernement, malgré plusieurs promesses en ce sens,

n'a pas été en mesure de présenter un projet de loi d'ensemble sur le droit à l'information des médias, de la société civile et des citoyens, projet législatif qui est d'une importance capitale dans une démocratie moderne. <sup>10</sup> », conclut Transparency International.

*Antoniya Argirova, membre de l'ASTM*

### Sources :

- 1 Glen Millot, *Lanceurs d'alerte : ne tirez pas sur le messenger !, Multinationales : les batailles de l'information*
- 2 <http://multinationales.org/Lutte-contre-la-deforestation-Greenpeace-poursuivie-par-des-multinationales>
- 3 <http://www.greenpeace.org/canada/en/campaigns/forests/boreal/special/Logging-Company-Resolute-Lawsuits-to-Silence-Greenpeace/Legal-Documents/>
- 4 [https://www.washingtonpost.com/news/volokh-conspiracy/wp-content/uploads/sites/14/2016/05/complaint.pdf?tid=a\\_inl](https://www.washingtonpost.com/news/volokh-conspiracy/wp-content/uploads/sites/14/2016/05/complaint.pdf?tid=a_inl)
- 5 [https://www.franceculture.fr/droit-justice/procedures-baillonnees-les-chercheurs-vises-par-lintimidation-judiciaire#xtor=EPR-2-\[LaLettre24102017\]](https://www.franceculture.fr/droit-justice/procedures-baillonnees-les-chercheurs-vises-par-lintimidation-judiciaire#xtor=EPR-2-[LaLettre24102017])
- 6 *Idem*
- 7 <https://www.20minutes.fr/justice/2215303-20180205-vaucuse-nicole-70-ans-jugee-fauchage-fauteuils-bnp-denoncer-evasion-fiscale>
- 8 <https://www.latribune.fr/opinions/tribunes/quand-les-multinationales-reduisent-les-defenseurs-des-droits-humains-au-silence-669493.html>
- 9 <http://paperjam.lu/news/gerard-lopez-attaque-le-wort-pour-diffamation>
- 10 <http://www.stopcorrupt.lu/wp-content/uploads/2016/06/Communiqu%C3%A9-de-presse-29-juin-2016.pdf>

## « Apple n'a pas réussi à nous bâillonner »

Interview de Raphaël Pradeau, porte parole d'ATTAC France

Interview réalisée par Jean-Sébastien Zippert

**Peux-tu nous expliquer en quelques mots ce qu'il s'est passé ces dernières semaines ?**

Notre association altermondialiste, qui fêtera ses 20 ans cette année, ne s'était jamais retrouvée devant un tribunal, mais a récemment été convoquée pour deux affaires : la première concerne notre action envers Apple. Le jugement du Tribunal de Grande Instance (TGI) de Paris le 23 février dernier a débouté Apple, qui demandait l'interdiction d'accès à ses magasins français par notre association, sous peine d'une astreinte de 150 000 euros par violation de l'interdiction, ainsi que du versement à la marque à la pomme de 3 000 euros : il est clair que cette requête d'Apple si elle avait été acceptée aurait tué dans l'œuf toute velléité de manifester.

C'est la première fois que c'est notre association en tant que personne morale qui est assignée en justice et non via un-e de nos militant-e. En effet dans la deuxième affaire c'est Nicole Briand, une militante d'Attac Carpentras qui est poursuivie par BNP Paribas pour une action de réquisition de chaises menée également dans le cadre d'une campagne de sensibilisation sur l'évasion fiscale menée par les grandes institutions bancaires privées. Le 6 février, nous étions 1000 pour la soutenir devant le Tribunal de Carpentras, son procès a été reporté au 7 juin prochain.

**Il est intéressant de noter que Apple n'a pas contesté les informations que vous aviez publiées (cf lien ci-dessous) : mais bien le fait que vous vous rendiez dans leurs magasins pour manifester.**

En effet, Apple nous a accusé de « vandalisme » et d'« atteinte à la sécurité » de ses clients et salariés pour demander une astreinte de 150 000 euros en cas de future action d'Attac. Pourtant, comme le reconnaissent d'ailleurs les journalistes qui ont couvert ces actions, celles-ci sont symboliques, non violentes, menées à visage découvert et sans aucune dégradation matérielle. Ces accusations sans

fondement ont pesé dans le jugement du Tribunal de Grande Instance de Paris dont le délibéré est très clair : « La simple pénétration de militants dans l'enceinte du magasin Apple Store Opéra, ou dans d'autres magasins situés en France, sans violence, sans dégradation, et sans blocage de l'accès du magasin à la clientèle, ne suffit pas à caractériser un dommage imminent justifiant de limiter le droit à la liberté d'expression et à la liberté de manifestation ». Ce que Apple a voulu tenter est une forme de procédure bâillon puissance 2 : en effet cette interdiction de manifester va beaucoup plus loin que la contestation de publication d'informations puisque c'est notre



Photo: npaz2009.org

Raphaël Pradeau, porte-parole d'Attac France

capacité de manifester, et au-delà de notre cas la liberté d'expression au sens large à travers la liberté de manifester qui aurait été remise en cause.

## **Ce jugement vous donne donc le droit de continuer de manifester comme vous l'avez fait ou y a-t-il quand même des restrictions ?**

La bonne nouvelle est qu'il n'y plus d'épée de Damoclès sur nos têtes et que nous allons donc continuer notre campagne, le but étant bien sûr d'amener Apple à payer sa juste part d'impôts dans les pays où elle exerce réellement ses activités et à accepter le redressement fiscal de 13 milliards d'euros que lui réclame la Commission européenne en retirant son recours devant la Cour de justice de l'Union européenne. A noter que deux jours avant le référé d'Apple qui entendait nous interdire de manifester dans ses magasins, nous avons été reçus par la direction d'Apple France, mais cela a été un dialogue de sourds, tout ce qui nous intéressait était de savoir si nous comptions poursuivre nos actions. Le tribunal reconnaît la légitimité de nos actions et va jusqu'à dire que nous menons une campagne d'intérêt général sur le paiement des impôts et l'évasion fiscale.

Nous sommes donc très satisfaits de ce jugement en France sachant que nos amis des comités Attac européens ont mené des actions similaires à Genève en Suisse, Cologne et Francfort en Allemagne et Vienne en Autriche. Les modes d'action étaient différents, par exemple en manifestant majoritairement en restant en dehors des Apple Store. Il est vrai que la culture de la désobéissance civile comme les lois régissant le droit de manifester ne sont pas les mêmes dans chaque pays.

## **Comment analyses-tu la situation d'Apple après le jugement ?**

Ils ne savent pas trop sur quel pied danser avec nous. Leur grande crainte est que nous continuions notre action, car ils se rendent bien compte que ces manifestations ne sont pas bonnes pour leur image de marque, sans oublier que l'injustice fiscale devient de moins en moins acceptée dans nos pays.

## **Comment interprètes-tu les déclarations du Ministre de l'économie Français Bruno Le Maire qui a déclaré le 14 mars dernier porter plainte contre Apple et Google pour les pratiques commerciales déloyales. Sont-elles liées à votre action ?**

Bruno Le Maire s'est plus intéressé à la question de l'abus de position dominante occupée par Google et Apple sur les marchés français et européens, plus qu'à la question de l'évasion fiscale. Nous constatons que suite à la publication des Paradise Papers, les transnationales en général et les GAFA (Google, Apple, Facebook et Amazon) en particulier ne sont plus intouchables. Tous les gouvernements constatent bien que leurs populations vont les juger par rapport au prisme de l'équité fiscale particulièrement dans un contexte d'austérité où de grands sacrifices sont demandés aux classes populaires comme moyennes des pays. Mais pour l'instant les mesures annoncées ne permettent pas de mettre fin au fait que les multinationales échappent à l'impôt.

## **Comment ont réagi les autres ONG, syndicats qui ont suivi votre campagne contre Apple ?**

Ils ont tous été soulagés car si Apple avait obtenu gain de cause cela aurait créé une jurisprudence très grave sur le droit de manifester en France : ce jugement dépasse donc de loin le cas de notre association et même celui de notre combat pour la justice fiscale. Il

va donc aider toutes les organisations politiques syndicales ou de la société civile à revendiquer plus fortement leurs mots d'ordre. Rappelons qu'Attac n'est qu'un acteur de la campagne appelée « iPhone revolt » qui entend interpeller Apple sur différentes thématiques. Attac s'était positionné sur la justice fiscale, les Amis de la Terre sur les enjeux de l'extraction des métaux rares et la pollution engendrée par la production des appareils de la marque, l'association Halte à l'obsolescence programmée (Hop) a dénoncé les pratiques d'Apple visant à réduire artificiellement la durée de vie de ses appareils... Ce jugement est donc une victoire pour toutes ces organisations.

## **Sans trahir de secret on peut dire que les actions d'ATTAC dans les magasins d'Apple vont donc continuer ?**

Nous allons observer attentivement le comportement d'Apple vis-à-vis de leur amende de 13 milliards de dollars et surveiller aussi de près les tractations à Bruxelles traitant de l'imposition pays par pays des bénéfices réalisés par les GAFA. Il est clair que la proposition de la commission Juncker de taxer de 2 à 6 % le chiffre d'affaire réalisé dans chaque pays est insuffisante. En France le gouvernement prévoit une loi sur la fraude fiscale qui s'annonce très insuffisante et nous nous mobiliserons à cette occasion pour exiger que ceux qui peuvent le plus contribuer à l'impôt ne puissent plus y échapper.

A consulter en ligne  
APPLE, le hold up mondial  
<https://france.attac.org/nos-publications/notes-et-rapports/article/apple-le-hold-up-mondial>

---

*Interview réalisée par Jean-Sébastien Zippert (coordinateur pour etika) le 16 mars 2018, relue et amendée par Raphaël Pradeau le 17 mars 2018*



# La société civile refuse l'intimidation

**Marine Lefebvre**

Depuis une dizaine d'années, une vingtaine de procédures en diffamation ont été lancées par le groupe Bolloré et son partenaire commercial, la holding luxembourgeoise Socfin, contre des médias, des journalistes et des organisations indépendantes. « Objectif : les dissuader d'enquêter et les réduire au silence, pour que le "secret des affaires", quand celles-ci ont des conséquences potentiellement néfastes, demeure bien gardé », ont dénoncé, dans une tribune commune parue fin janvier 2018, des journalistes et organisations attaquées, ainsi que leurs soutiens.

Cette tribune a coïncidé avec l'ouverture d'un procès contre trois journaux (Mediapart, L'Obs, Le Point) et deux ONG (Sherpa et ReAct), attaqués en diffamation par la holding luxembourgeoise Socfin et sa filiale camerounaise Socapalm, fortement liées au groupe Bolloré, Vincent Bolloré lui-même siégeant au sein de leur conseil d'administration. Les reproches concernaient des articles relatant les mobilisations de villageois et d'agriculteurs ouest-africains voisins d'exploitations gérées par ces deux sociétés.

Alors qu'hier encore, le Tribunal de Grande Instance de Paris déboutait la société Bolloré dans une énième plainte en diffamation contre le journal Les Inrocks, ce procès de fin janvier a marqué une nouvelle étape dans les poursuites judiciaires lancées par le magnat breton et ses partenaires contre des médias, des organisations non gouvernementales ou des jour-

nalistes, qui ont commis « l'erreur » d'évoquer les coulisses de ses activités économiques et commerciales en Afrique, ou ses liens avec la holding luxembourgeoise Socfin et les conséquences des acquisitions de terres à grande échelle.

A chaque fois, les articles incriminés pointent le rôle du groupe Bolloré dans le phénomène d'accaparement des terres en Afrique et en Asie, via les activités de sa holding luxembourgeoise, la Socfin, dans laquelle le groupe détient de fortes participations. La Socfin possède une trentaine de filiales, dont plusieurs gèrent des plantations d'hévéas et de palmiers à huile en Afrique et en Asie. Depuis 2008, les expansions de ces plantations sont continues. Les surfaces plantées des sociétés africaines de la SOCFIN sont passées de 129 658 à 185 324



*En France, le Collectif « On Ne Se Taira Pas » est né de la rencontre d'acteurs divers, dont la liberté d'expression a été menacée suite à des « poursuites bâillons ».*

d'hectares entre 2009 et 2015, soit une augmentation de plus de 40%<sup>1</sup>. Ces expansions provoquent de graves conflits avec les populations riveraines qui sont privées de terres et voient leurs conditions de vie sans cesse se dégrader.

Alors que les problèmes fonciers ont été admis dans ce dossier notamment par le groupe Bolloré devant le Point de Contact National (PCN) de l'OCDE, suite à la plainte déposée par Sherpa et d'autres ONGs, c'est le terme d'« accaparement de terres » que Socfin considère comme étant diffamatoire et pour lequel elle a engagé une procédure.

## Des « poursuites bâillons »

« Au vu de leur ampleur, nous estimons que ces poursuites judiciaires s'apparentent à des « poursuites-bâillons ». Ces procédures lancées par des grandes entreprises multinationales sont en train de devenir la norme. « En multipliant les procédures judiciaires dans des proportions inédites – quitte à les abandonner en cours de route –, le groupe Bolloré en a fait une mesure de rétorsion quasi-automatique dès lors que sont évoquées publiquement ses activités africaines. »<sup>2</sup>

A ces attaques en justice contre les journalistes, le groupe Bolloré ajoute d'autres types d'entraves à la liberté de la presse. « En 2014, son agence de communication Havas avait par exemple tenté de supprimer plus de 7 millions d'euros de publicité au journal Le Monde, suite à une enquête sur les activités de Vincent Bolloré en Côte d'Ivoire. Sans oublier la déprogrammation ou la censure de plusieurs docu-

## « En multipliant les procédures judiciaires dans des proportions inédites – quitte à les abandonner en cours de route –, le groupe Bolloré en a fait une mesure de rétorsion quasi-automatique dès lors que sont évoquées publiquement ses activités africaines. »

mentaires que Canal+ (groupe Vivendi) devait diffuser », expliquait la tribune.

« Ces poursuites systématiques visent à faire pression, à fragiliser financièrement, à isoler tout journaliste, lanceur d'alerte ou organisation qui mettrait en lumière les activités et pratiques contestables de géants économiques comme le groupe Bolloré. C'est l'intérêt général et la liberté d'expression qui sont ainsi directement attaqués. »

Tout a commencé à la faveur des « zones grises », là où le manque de législation ou de moyens de justice laisse le champ libre aux agissements décomplexés : vulnérables et démunies, les populations locales n'ont pas réussi à faire respecter leurs droits ni à se faire entendre malgré leurs protestations. C'est l'entrée en scène d'organisations internationales de défense des droits humains qui a permis de faire évoluer la donne en documentant les violations perpétrées à leur encontre et en permettant de constituer des dossiers à charge contre les opérateurs économiques. Ainsi, les agissements du groupe ou de ses filiales ont pu être dénoncés à l'occasion des assemblées générales, comme ce fut le cas au Luxembourg devant l'AG Socfin en 2015, 206 et 2017.

Parmi les acteurs clés de la société civile, citons l'association grenobloise React, qui après avoir servi d'intermédiaire pour ouvrir des négociations entre le groupe Bolloré et les associations de riverains de plantations, a été à son tour visée par une plainte en diffamation du groupe. Né en 2010, leReAct est un réseau d'appui à l'organisation des travailleurs.

ses et communautés à travers le monde. Il s'est construit sur l'analyse selon laquelle « les injustices sociales et environnementales ont pour cause principale la domination des intérêts des grandes entreprises sur ceux de la majorité des personnes. Pour cela, le ReAct souhaite contribuer à organiser les personnes affectées par ces abus afin de construire un pouvoir social à même de défendre les droits et intérêts du plus grand nombre. »

Le réseau apporte son soutien dans la construction d'organisations locales et d'alliances transnationales. Il dispose de relais locaux au Maroc, Cameroun, Libéria, en Côte d'Ivoire et au Cambodge. Pour construire le réseau et organiser la résistance, le ReAct dispense des formations « auprès de militants désireux de changer les conditions existantes ».

### « Jouer sur l'ensemble des leviers de pression »

C'est ainsi qu'au sujet du « cas Bolloré », le ReAct partage sa stratégie sur son site web : « aujourd'hui, sur le terrain, les organisations de riverains luttent sans cesse pour faire progresser la situation, mais très peu de résultats concrets sont visibles. Dans la plupart des pays, aucun cadre de négociation ne permet, à l'échelle locale, de résoudre les conflits de manière durable, la plupart du temps car ces cadres excluent les véritables représentants légitimes des riverains. (...) malgré quelques victoires locales, il s'agit aujourd'hui d'accentuer la pression sur le groupe Bolloré et sur la SOCFIN, afin de les pousser à ouvrir le dialogue social avec ceux qui

sont victimes de leurs activités, et de parvenir enfin à des avancées concrètes significatives pour les riverains. Pour cela, il nous faut jouer sur l'ensemble des leviers de pression dont nous disposons en Europe. En plus d'interpeller encore et encore le groupe SOCFIN et le groupe Bolloré, dans leurs locaux en Suisse, en Belgique et ce jusqu'aux Assemblées Générales de ces deux groupes. »

En effet, face au blocage de la situation, dans plusieurs pays, Cameroun, Côte d'Ivoire, Liberia, Sierra Leone et Cambodge, les paysans et villageois propriétaires des terres réquisitionnées, continuent de se mobiliser pour protester contre les conditions d'implantation et d'exploitation de ces plantations et pour obtenir des compensations pour les préjudices subis. Ces préjudices portent sur la privation de moyens de subsistance en l'absence de terres et de forêts rendues désormais inaccessibles.

Lorsqu'elles existent, la faiblesse des compensations octroyées en échange des terrains est une autre source de conflits. Le ReAct note : « les populations riveraines n'ont ainsi pas donné leur consentement libre préalable et informé pour céder leurs terres. De plus, les plantations ne respectent pas ou peu les obligations qui leur ont été faites en échange des terres. Ainsi, la fourniture de services publics : eau, électrification, écoles, dispensaires, entretien des routes, n'est effectuée que très partiellement sur quelques plantations seulement. Parfois, la plantation consent à embaucher des travailleurs locaux. Les salaires sont dérisoires, les conditions et charges de travail étouff-

fantes. Aucune protection physique n'est accordée aux travailleurs (contre les épines, ou les pesticides). Les contrats de travail sont souvent précaires et morcelés. Il ne s'agit en aucun cas d'emplois décents, dignes et correctement rémunérés. En outre, des milices privées de sécurité entravent leur liberté de circulation au prétexte de protéger les plantations contre les vols et dégradations. Sur le plan environnemental, le déversement massif de pesticides a eu pour effet de polluer les eaux et de les rendre impropres à la consommation pour les communautés locales qui ne disposent d'aucune alternative de rechange. »

Réunis en alliance, les riverains des plantations ont des revendications communes et claires :

- Un réel dialogue social ;
- La rétrocession d'une partie des terres accaparées ;
- Des compensations effectives et des mesures de développement économique et social ;
- La protection de l'environnement.

Jusqu'à présent, le groupe Bolloré et son PDG, Vincent Bolloré, bien qu'ayant une influence importante sur la SOCFIN, se refusent à l'utiliser, arguant du fait qu'il n'est pas l'actionnaire majoritaire et qu'il n'a pas de pouvoir de décision. Il s'était pourtant dans un premier temps, engagé à mettre en œuvre un plan d'action avant de s'en retirer.

Pour l'association Sherpa, basée à Paris et créée en 2001 « en vue de protéger et défendre les populations victimes de crimes économiques », il est « regrettable que Bolloré se soit déchargé de ses engagements sur Socfin, et que les communautés camerounaises attendent toujours l'application du plan d'action et l'amélioration de leurs conditions de vie. »

### Naissance d'un laboratoire de réflexion autour des stratégies à mener contre les multinationales

La première université intersyndicale francophone s'est tenue à la Bergerie de Villarceaux en Ile de France du 20 au 22 novembre 2017. 98 représentants syndicaux, chercheurs et acteurs associatifs issus de 15 pays se sont réunis pour penser le rôle des organisations syndicales dans la transformation de la gouvernance mondiale.

Au cours de cette rencontre, les participants ont réfléchi à la manière de travailler ensemble à la mutualisation de leurs outils, à la capitalisation de leurs expériences et à la mise en œuvre de projets communs. Trois thèmes ont notamment été abordés :

- Le développement des alliances intersyndicales transnationales : A partir d'exemples concrets de luttes transnationales, les participants se sont penchés sur les enjeux de la coordination transnationale dans l'amélioration des conditions de travail et du pouvoir des syndicats.
- Expérimenter de nouvelles formes de syndicalisation : Les discussions se sont poursuivies autour de la syndicalisation des travailleurs issus des secteurs les plus éloignés des syndicats, tels que les coursiers à vélo ou encore les femmes de chambre. Ces échanges ont permis de comprendre les victoires obtenues, les difficultés surmontées et les défis à relever.
- Décloisonner les luttes syndicales : Les participants ont également pu réfléchir aux alliances possibles entre le mouvement syndical et les autres mouvements sociaux (syndicats et associations de consommateurs, syndicats de quartier...). L'université intersyndicale francophone a également permis aux participants de se rencontrer et ainsi de faire grandir le mouvement syndical et de préparer les luttes à venir.

<https://www.projet-react.org/fr/naissance-dun-laboratoire-de-reflexion-autour-des-strategies-a-mener-contre-les-multinationales/>

Sur son site web, Sherpa explique : « La Commission européenne a défini la RSE comme « L'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec leurs parties prenantes » (Livre vert sur la responsabilité sociale des entreprises, 2001). Une telle position reste insuffisante pour Sherpa, qui milite vivement pour la mise en place d'un cadre juridique contraignant à l'endroit des entreprises transnationales »...

Sources:

- 1 <https://www.projet-react.org/fr/bollore-presentation/>
- 2 <https://www.bastamag.net/Face-aux-poursuites-baillons-de-Bollore-nous-ne-nous-tairons-pas>

Marine Lefebvre, SOS Faim



## Multinationales : Batailles de l'information et contre pouvoirs

**Delphine Dethier**

L'article 19 de la Déclaration universelle des droits humains, souvent brandi ces derniers temps pour vociférer sa haine, dit ceci : « Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de

chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontière, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. » Si le droit à « chercher, recevoir et répandre les informations » est si important, c'est bien parce qu'il est impossible de concevoir des Etats démocratiques modernes sans circulation des idées, sans liberté de la presse, sans que nos dirigeants ne nous rendent des comptes.

Le pouvoir des grandes entreprises globales a atteint son paroxysme. Il n'y a que peu de secteurs de notre vie qui sont épargnés par leurs mainmises. Cette emprise dépasse largement le domaine économique auquel devrait se cantonner une entreprise, fut-elle transnationale. Car comme le dit Olivier Petitjean « l'influence de ces pouvoirs économiques transforme – ou pervertit – l'exercice du pouvoir politique, en déplaçant les décisions

des assemblées publiques vers les couloirs ou les cabinets où s'exerce le lobbying, en grignotant sur les libertés civiles et le droit à l'information, voire dans certains pays en poussant les autorités publiques à réprimer ceux qui s'opposent aux projets des multinationales »<sup>1</sup>.

Comme Montesquieu l'écrivait dans le livre XI de L'esprit des lois, « Pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir » ou plutôt en le reformulant avec les outils actuels de la démocratie constitutionnelle, le contre-pouvoir arrête le pouvoir. Pour exercer le contre-pouvoir dont toute démocratie a besoin, il faut que la société civile, les autorités publiques, les syndicats, les citoyens du monde entier, et notamment des pays du Sud qui malgré une richesse en matières premières, restent prisonniers d'une pauvreté aussi extrême que paradoxale, puissent avoir accès à une information de qualité, puissant moteur de changement. Or « l'information sur les multinationales est aussi indispensable que rare »<sup>2</sup> et cela s'explique, pour Olivier Petitjean, par les différents mécanismes suivants :

- la difficulté d'appréhender cette nouvelle forme de pouvoir dans les lieux traditionnels du pouvoir politique (sans frontière géographique et administrative, sans distinction entre privé et public, ...)
- la définition même de multinationales qui induit une présence dans de nombreux pays avec des langues et une distance géographique ne permettant pas facilement de connaître la réalité du terrain et de s'organiser en cas de non-respect des droits
- un jargon technique difficile à comprendre
- les contraintes de confidentialité ou de réserve imposées par les entreprises à leurs salariés
- le fait que la majorité des titres

de presse soient la propriété de ces entreprises ou alors que les revenus de la publicité dont ils dépendent soient apportés par ces grands groupes.

Au-delà de ces explications, il conviendra d'ajouter que nous sommes face à une tentative de contrôle de la part des multinationales quant aux contenus des informations qui se répandent ou non, que l'on a le droit d'échanger ou non. Prenons-en pour preuve l'explosion des procès (et parfois condamnations) des lanceurs d'alerte, les 3400 accords et traités de libre échange<sup>3</sup> - qui consistent à taire les processus de négociation, à se soustraire aux normes salariales sociales et environnementales et à avoir recours à des tribunaux d'arbitrage privés – ou la criminalisation et les assassinats purs et simple de syndicalistes et de défenseurs des droits humains. Les entreprises transnationales ne sont pas à une violation des droits humains près, et si tant est que l'on puisse les hiérarchiser, la transgression du droit à l'information n'est probablement pas la plus visible et dommageable des violations subies.

Fort de ce constat, quelles sont les solutions pour faire rentrer les multinationales, et plus généralement les pouvoirs économiques, dans l'espace démocratique ?

Il existe de nombreuses initiatives de la société civile qui visent à rendre le pouvoir au peuple, aux citoyens, en leur donnant les outils pour comprendre les exactions des entreprises. La société civile est convaincue qu'il faut « comprendre pour agir ». Nous allons d'abord donner quelques exemples d'initiatives pour comprendre, puis celles qui proposent des actions pour renverser ce pouvoir. La frontière entre compréhension et action étant évidemment poreuse, les deux se renforçant mutuellement.

## Informer pour que chacun puisse comprendre

« Informer n'est peut-être pas la seule chose nécessaire mais c'est une chose sans laquelle toutes les autres démarches resteront vaines » Joseph Pulitzer

En Suisse, l'organisation Public Eye/ la Déclaration de Berne lutte depuis cinquante ans pour davantage d'équité et de respect des droits humains partout dans le monde. Son leitmotiv: dévoiler, dénoncer, proposer<sup>4</sup>. Cette association se donne pour mission d'offrir au grand public un travail d'information et de sensibilisation de qualité, en éditant notamment une revue bimestrielle dans lequel des experts en tout genre mettent en lumière les pratiques des entreprises, notamment basée en Suisse. Convaincue qu'il faut aussi agir chez nous, Public Eye propose des solutions visionnaires, concrètes, mais audacieuses pour que le monde politique adopte (enfin) des dispositions légales destinées à encadrer le secteur. => *retrouvez le magazine parmi les périodiques du CITIM*

SOMO est un centre de ressources sur les multinationales aux Pays-Bas qui entend aider les organisations sociales du monde entier, notamment dans les pays en développement, à mettre en œuvre des solutions durables et agir comme contrepoids face aux stratégies et pratiques néfastes des multinationales<sup>5</sup>. De sa longue expérience, le centre existe depuis 1973, ils auront retenu que pour que le changement dure, la connaissance doit faire partie intégrante de toutes les actions menées, qu'il s'agisse d'une campagne de sensibilisation ou de l'assistance juridique aux victimes<sup>6</sup>. Les spécialistes de la recherche sur les entreprises de SOMO répondent au manque d'études indépendantes et fiables sur les entreprises.

Le Centre de ressources sur les entreprises et les droits de l'homme <sup>7</sup> est un site d'information de portée mondiale, dont l'une des principales activités est de recenser les allégations d'abus de la part des multinationales et de solliciter une réponse de leur part.

Les « veilles citoyennes d'information »<sup>8</sup> ce sont des groupes citoyens (scientifiques professionnels indépendants et/ou de citoyens développant une attitude critique) qui se sont créés afin de produire une information indépendante et utile sur des sujets liés à la santé, à l'environnement et aux nouvelles technologies. Ces veilles, créées pour aider le public à réagir selon l'intérêt général (et donc, a priori, celui de la planète) à des propositions technologiques, se situe en amont des processus de décision, mais également après pour rendre compte des impacts de ces choix technologiques et alerter l'opinion publique et les décideurs le cas échéant<sup>9</sup>.

Et plus modestement le Centre d'Information Tiers Monde - CITIM au Luxembourg, met à disposition du public plus de 10.000 ouvrages spécialisés, dont de nombreux ouvrages sur les multinationales et plus généralement les enjeux de la mondialisation.

## Agir pour le changement

Comme « l'autorégulation (des entreprises) n'a jamais fonctionné » et « il nous faut des normes contraignantes »<sup>10</sup> d'autres (ou parfois les mêmes) organisations s'engagent dans le plaidoyer politique.

C'est la mission que s'est donné le Cetim <sup>11</sup> qui, basé à Genève et doté d'un statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations unies, entend mettre à profit les instances de ces dernières pour dénoncer les violations des droits humains par les multinationales, en permettant aux

victimes des multinationales de faire entendre leurs revendications. Le Cetim mène une action double. D'abord, une réflexion sur le pouvoir économique et politique, qui se traduit notamment par la publication de livres. Ces ouvrages traitent des relations Nord-Sud et des questions de développement, et visent à fournir au grand public des outils pour comprendre le monde et des pistes pour le transformer. => *retrouvez les au CITIM*. D'autre part, grâce à son statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC), le Cetim soutient des mouvements sociaux du Sud pour accéder aux mécanismes de protection des droits humains de l'ONU et participe à l'élaboration de nouvelles normes internationales en la matière.

C'est également le cas de la « Campagne mondiale pour démanteler le pouvoir des transnationales et mettre fin à leur impunité »<sup>12</sup> regroupant plus de 200 mouvements sociaux et communautés affectées par les activités des multinationales partout dans le monde et à laquelle l'ASTM s'est associée. Deux angles d'approche pour cette campagne. Pour lutter contre l'écart entre les normes contraignantes qui protègent les intérêts des investisseurs et le droit fragile que constitue le droit international des droits de l'homme, la campagne a choisi deux angles d'approche : la dimension juridique et celle des alternatives. La dimension juridique s'articule autour de deux stratégies, un plaidoyer auprès des Nations Unies pour des normes contraignantes d'une part et d'autre part, un mécanisme similaire géré, non plus par l'ONU, mais seulement par les organisations sociales, les secteurs critiques de la recherche et les communautés affectées. La campagne considère que l'on ne peut pas se contenter d'attendre que les États décident ce qu'il faut faire dans des espaces comme l'ONU à propos du contrôle des entre-

prises transnationales, mais qu'il faut engager les différents collectifs pour faire l'exercice de la souveraineté des peuples <sup>13</sup>.

Cette multitude de contre-pouvoirs qui jouent un rôle vital, bien que peu visible, nous montre les capacités remarquables au vu de l'inadéquation des moyens dont fait preuve la société civile. Elle n'a définitivement pas dit son dernier mot et n'attend pas les bras croisés que le changement arrive, que la justice sociale et environnementale se fasse toute seule, elle agit.

Sources:

- 1 Petitjean Olivier, *Multinationales : les batailles de l'information*, Passerelle, N°4 09/2016, p.8
- 2 *op cit.*, p.9
- 3 Nombre recensé par la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement : <http://investmentpolicyhub.unctad.org/IIA>
- 4 <https://www.publiceye.ch/fr/a-propos-de-public-eye/portrait/>
- 5 <https://www.somo.nl/>
- 6 SOMO, *Multinationales : les batailles de l'information*, Passerelle, N°4 09/2016, p. 92
- 7 <https://business-humanrights.org/fr>
- 8 Prat Frédéric, *INF'OGM, Multinationales : les batailles de l'information*, Passerelle, N°4 09/2016, p.137
- 9 exemple Inf'OGM <https://www.infogm.org/>
- 10 Alfred de Zayas, *Expert indépendant de l'ONU pour la promotion d'un ordre international démocratique et équitable*.
- 11 <https://www.cetim.ch/>
- 12 <https://www.stopcorporateimpunity.org>
- 13 Erika González, Juan Hernández Zubizarreta (OMAL) Et Mónica Vargas (TNI), *Multinationales : les batailles de l'information*, Passerelle, N°4 09/2016, p.109

---

*Delphine Dethier, membre de l'ASTM*

## « L'avenir du travail » au Sud

**La « révolution numérique » et ses impacts sur le travail font l'objet d'une attention croissante qui reste toutefois essentiellement concentrée dans les pays du Nord. Or, ces évolutions concernent également les pays du Sud, mais selon des modalités spécifiques qui appellent des analyses et des réactions particulières.**

**Cedric Leterme**

Il existe un débat croissant au niveau mondial sur la nature et la portée d'une « quatrième révolution industrielle », aux impacts potentiellement considérables sur l'emploi et plus largement sur le travail<sup>1</sup>. Dans un rapport récent, le Forum de Davos identifie ainsi douze technologies qui sous-tendraient cette révolution, à commencer par les développements de l'intelligence artificielle et de la robotique<sup>2</sup>. Que l'on partage ou non ce diagnostic<sup>3</sup>, force est néanmoins de constater que le monde du travail connaît d'ores et déjà de profonds bouleversements sous le double coup de son automatisation et de sa numérisation croissantes. Si le premier mouvement concerne la quantité de travail et donc d'emplois disponibles, le second porte quant à lui surtout sur leur qualité, la numérisation se faisant sentir aussi bien au niveau du contenu que de l'organisation ou encore de la supervision du travail.

Fers de lance de cette numérisation, les fameuses plate-formes dont Uber et Airbnb constituent des exemples connus, mais Casilli<sup>4</sup> distingue jusqu'à quatre modèles, qui reposent chacun sur des formes particulières de « travail numérique » (« digital labor ») : les plate-formes à la demande, qui permettent l'accès à des biens ou services comme le transport (par exemple Uber) ou la livraison (par exemple Deliveroo);

les plate-formes de micro-travail, qui permettent de « crowdsourcer »<sup>5</sup> des petites tâches répétitives et souvent peu qualifiées (par exemple Amazon Mechanical Turk) ; les plate-formes sociales, qui mettent en relation des individus échangeant des biens culturels (par exemple Facebook) ; et enfin les plate-formes intelligentes liées à l'internet des objets (par exemple les montres ou autres bracelets « intelligents »).

Chacune à leur façon, ces plate-formes posent la question de ce qui constitue ou non du travail dans le cadre de l'économie numérique, mais aussi et surtout de la pertinence du droit du travail classique pour encadrer ces nouveaux types d'activités. Couplée aux conséquences de l'automatisation sur le chômage et la protection sociale, l'émergence de ces plate-formes structure ainsi un débat autour de « l'avenir du travail », dont les acteurs et les enjeux se situent surtout dans les pays du Nord. Or, ces évolutions concernent au moins autant les pays du Sud, mais selon des modalités spécifiques qui justifient des analyses et des réactions particulières.

### **Les défis de la « 4e révolution industrielle » pour le Sud**

Pour commencer, on peut évidemment souligner le risque de voir cette nouvelle « révolution industrielle » creuser encore un peu plus les inégalités Nord-Sud à travers trois biais. D'abord, en favorisant encore plus la rémunération du capital au détriment

du travail ; ensuite, en creusant davantage l'écart entre les zones connectées et les zones non-connectées de l'économie mondiale ; et, enfin, en renforçant le clivage éducatif entre les travailleurs qualifiés et les travailleurs non-qualifiés, trois inégalités qui caractérisent déjà les rapports Nord-Sud. En outre, la disparition/dégradation des emplois au Nord a également des impacts concrets au Sud en entraînant une tendance aux replis identitaires et/ou protectionnistes dans les pays développés.

Plus précisément, les deux principaux phénomènes associés à la révolution numérique (automatisation et numérisation du travail), comportent également des risques et des enjeux propres aux pays du Sud, dans leur nature et/ou dans leur portée. Concernant l'automatisation, par exemple, Norton ou encore Christiaensen considèrent que si davantage d'emplois sont susceptibles d'être automatisés, à terme, dans les pays du Sud, ils ne le seront pas aussi vite que dans les pays du Nord<sup>6</sup>. Ce ne sont pas non plus les mêmes secteurs (et dès lors les mêmes travailleurs) qui sont concernés de part et d'autre. En général, dans les pays du Sud, ce sont ainsi des emplois essentiellement féminins (par exemple les centres d'appel) qui seraient menacés contre des emplois plutôt masculins dans les pays du Nord (par exemple l'automatisation des transports).

Mais l'impact le plus important se fera toutefois probablement sentir du point



Creative Commons CC0

de vue de la division internationale du travail et des stratégies de développement qui l'accompagnent. En effet, les possibilités d'automatisation au Nord diminuent considérablement les « avantages comparatifs » que les pays du Sud pouvaient tirer jusqu'ici de l'exploitation (au propre comme au figuré) de leur abondante main-d'œuvre bon marché. Les stratégies d'industrialisation par les exportations, poursuivies notamment par de nombreux pays asiatiques (et plébiscitées dans l'ensemble du monde en développement dans les années 1990), risquent ainsi de ne plus être accessibles pour de nombreux pays en développement, en laissant dès lors ouverte la question des options disponibles pour les remplacer.

Enfin, l'automatisation aura également des conséquences spécifiques au Sud dans le domaine agricole (un secteur qui emploie encore, dans beaucoup de ces pays, une majorité de la population) avec notamment une concentration accrue des exploitations, une concurrence encore plus difficile à affronter pour les petits producteurs ou encore

le renforcement de la mainmise des grands groupes agroalimentaires mondiaux sur la production et la distribution agricoles mondiales <sup>7</sup>.

Du point de vue de la digitalisation du travail maintenant, Casilli montre bien comment celle-ci s'appuie (tout en les favorisant) sur des distinctions de « races », de classes et de genres présentes à la fois au niveau des économies nationales et mondiale. C'est notamment le cas de toutes les tâches aussi nécessaires qu'invisibles pour le fonctionnement même des plate-formes numériques (par exemple modération, identification de contenu, etc.), mais aussi, plus largement, du micro-travail et du crowdsourcing qu'elles rendent désormais possibles à une échelle globale, et qui mobilisent les segments les plus précarisés des marchés du travail dans les pays du Nord et surtout du Sud.

Une étude de l'Oxford Internet Institute réalisée sur une de ces plate-formes a ainsi montré que les pays du Nord y étaient davantage consommateurs que producteurs de données et de travail

numériques, alors que le solde était inverse pour les pays du Sud <sup>8</sup>. Rien d'étonnant, quand on sait que plus de la moitié de la main-d'œuvre mondiale n'a pas accès à un emploi formel, et que cette proportion monte jusqu'à 80% en Asie du Sud-Est ou en Afrique Subsaharienne, par exemple <sup>9</sup>. Or, c'est également dans ces régions que l'on enregistre le plus grand nombre de nouveaux arrivants annuels sur le marché du travail, ce qui crée de facto une « armée de réserve » colossale pour le développement du travail numérique.

D'ailleurs la Banque mondiale (et d'autres) ne s'y trompent pas, en faisant de l'accès à ces nouveaux marchés du (micro-)travail mondial l'avenir des stratégies de développement dans un contexte de remise en cause des stratégies d'industrialisation basées sur les exportations <sup>10</sup>. C'est ainsi qu'un projet « philanthropique » comme le « Digital Jobs Africa », par exemple, lancé par la fondation Rockefeller en 2013 <sup>11</sup> ou encore les programmes nationaux « Digital Malaysia » en Malaisie ou le « Smart Nigeria Digital Economy Project » au Nigeria visent à la fois à augmenter les taux de connexion des populations du Sud à internet et à former les travailleurs de la « future » économie numérique. Or, dans bien des cas, celle-ci se caractérise essentiellement par des formes de travail sous-payées et précaires aux conditions difficiles et dénuées de protection sociale ou de possibilité de représentation syndicale, ce qui amène d'ailleurs différents auteurs à les taxer de « néocoloniales » voir à parler « d'esclavage numérique » à leur sujet <sup>12</sup>.

## Des avantages incertains

À l'inverse toutefois, on prête également à (certains aspects de) la 4e révolution industrielle des vertus particulières pour le monde en développement <sup>13</sup>. C'est ainsi par exemple que les avancées en matière de réseaux électriques



**Ces bénéfices dépendent toutefois de la façon dont ces évolutions technologiques seront (ou non) encadrées au niveau mondial et national, ainsi que de la façon dont leurs inconvénients seront (ou non) pris en compte et corrigés. Or, pour l'instant, non seulement le développement technologique se fait très largement par et au profit d'un nombre restreint d'acteurs commerciaux privés, mais ceux-ci se trouvent en outre essentiellement au Nord, avec des législations et des initiatives mondiales qui, actuellement, visent bien plus à consolider ou accroître cet état de fait qu'à le combattre.**

intelligents (« smart grids ») pourraient favoriser l'accès des populations du Sud à l'électricité avec un coût économique et environnemental moindre. De la même manière, le développement des technologies numériques pourraient démocratiser et faciliter l'accès à des informations (par exemple sur la météo, sur les prix, etc.), mais aussi à des services (par exemple le paiement des transferts sociaux via téléphones mobiles) réservés pour l'instant à une minorité de la population ou tout simplement impossibles à mettre en place.

Par ailleurs, si les risques et les dérives de l'automatisation et de la numérisation sont bien réels, rien n'exclut par principe que celles-ci se fassent au contraire au bénéfice des populations concernées. C'est ainsi que, sous réserves d'une profonde réorientation politique et technologique, par exemple, l'automatisation et la numérisation de l'agriculture pourrait bénéficier plutôt aux petits producteurs qu'aux gros en leur permettant d'augmenter leur productivité, de se mettre plus facilement en réseaux ou encore de mieux maîtriser les informations clés comme

l'évolution et la composition des prix, par exemple. Et de la même manière, la possibilité offerte par internet de mettre directement en lien les producteurs et les consommateurs d'un bien ou d'un service pourrait aboutir à des situations mutuellement bénéfiques plutôt qu'à de nouvelles formes d'exploitation.

### **La nécessité d'une action mondiale concertée**

Ces bénéfices dépendent toutefois de la façon dont ces évolutions technologiques seront (ou non) encadrées au niveau mondial et national, ainsi que de la façon dont leurs inconvénients seront (ou non) pris en compte et corrigés. Or, pour l'instant, non seulement le développement technologique se fait très largement par et au profit d'un nombre restreint d'acteurs commerciaux privés, mais ceux-ci se trouvent en outre essentiellement au Nord, avec des législations et des initiatives mondiales qui, actuellement, visent bien plus à consolider ou accroître cet état de fait qu'à le combattre. Cette situation entretient donc une double dépendance (vis-à-vis du secteur privé et vis-à-vis du Nord)

pour les États et les populations du Sud en matière de développement technologique, dont témoigne par exemple le projet « Free Basics » de Facebook, qui consiste à fournir un accès à internet gratuit mais limité à certains sites choisis par Facebook aux populations les plus pauvres <sup>14</sup>.

De ce point de vue, si le mouvement du « coopérativisme de plate-forme »<sup>15</sup> constitue donc indéniablement une piste alternative intéressante, il doit toutefois impérativement être couplé à des initiatives politiques et juridiques plus larges (par exemple financement public de la recherche en open source, réglementation sur la protection des données et leur non-utilisation commerciale, etc.), destinées à démocratiser non seulement l'accès aux nouvelles technologies, mais aussi et surtout leur développement et leur contrôle, et ce aussi bien au sein qu'entre les États.

Enfin, à supposer que l'on parvienne à maximiser les avantages de ces nouvelles technologies tout en limitant les risques et les dérives actuels, reste à savoir si et dans quelle mesure leur développement même est une bonne chose, notamment d'un point de vue environnemental. Car en effet, pour l'heure, ce développement continue de se faire au prix d'une exploitation de ressources naturelles et d'une consommation d'énergie dont on sait qu'elles ne sont pas soutenables. Dans un ouvrage récent, le journaliste Guillaume Pitron va même jusqu'à affirmer que l'actuelle transition écologique et numérique repose sur des technologies encore plus polluantes et dévastatrices pour l'environnement que l'extraction pétrolière ou les mines à charbon « classiques »<sup>16</sup>. En cause, les métaux rares, dont elles sont friandes et dont l'exploitation se fait à un coût environnemental, social et sanitaire particulièrement élevé, sans parler de l'énergie nécessaire, ensuite, pour faire

fonctionner toute cette technologie. Or, comment explique-t-il notre aveuglement face à cette réalité ? Par le fait que l'extraction et le raffinage de ces métaux rares ont été très largement délocalisés dans des pays du Sud (à commencer par la Chine)...

Sources:

1 Il faut en effet distinguer le travail comme activité productive de l'emploi comme cadre légal (parmi d'autres) dans lequel cette activité peut être exercée. On peut ainsi travailler sans avoir un emploi, comme c'est le cas pour les indépendants ou les travailleurs au noir par exemple.

2 World Economic Forum, « Readiness for the future of production report 2018 » : [http://www3.weforum.org/docs/FOP\\_Readiness\\_Report\\_2018.pdf](http://www3.weforum.org/docs/FOP_Readiness_Report_2018.pdf).

3 Lire par exemple cette critique parue dans le quotidien anglais *The Independent* et intitulée « There is no such thing as the fourth industrial revolution » (la quatrième révolution industrielle n'existe pas) : <http://www.independent.co.uk/voices/there-s-no-such-thing-as-the-fourth-industrial-revolution-a7441966.html>. Antonio A. Casilli, « Digital Labor Studies Go Global : Toward a Digital Decolonial Turn », *International Journal of Communication* n°11, 2017.

4 Antonio A. Casilli, « Digital Labor Studies Go Global : Toward a Digital Decolonial Turn », *International Journal of Communication* n°11, 2017.

5 Le « crowdsourcing » (littéralement approvisionnement par la foule) est une forme d'externalisation qui consiste à faire appel à une masse d'individus sans connexion entre eux pour réaliser un travail.

6 Andrew Norton, « Automation and Inequality : The Changing World of Work in the Global South », *IIED Issue Paper*, Août 2017 ; Luc Christiaensen, « Can technology reshape the world of work for developing countries ? », *Jobs and Development Blog*, World Bank, janvier 2017.

7 Cetri, *Emprise et empreinte de l'agrobusiness*, *Alternatives Sud*, 2012/3, [www.cetri.be](http://www.cetri.be).

8 Citée dans Casilli, « Digital Labor Studies Go Global », *op. cit.*, p. 3943.

9 OIT, « *Emploi et questions sociales dans le monde – Tendances 2018* », Genève.

10 Banque mondiale, « *Rapport sur le développement dans le monde 2016 : Les dividendes du numérique* », Washington, 2016.

11 Cetri, *Protection sociale au Sud : les défis d'un nouvel élan*, 2014/1, *Alternatives Sud*, [www.cetri.be](http://www.cetri.be).

12 Jack Linchuan Qiu, *Goodbye iSlave : A manifesto for digital abolition*, Urbana, IL : University of Illinois Press.

13 Banque mondiale, « Les dividendes du numérique », *op. cit.* ; Norton, « Automation and Inequality », *op. cit.*

14 <http://information.tv5monde.com/afrique/en-afrique-l-internet-gratuit-grace-facebook-mais-quel-prix-183114>.

15 Lancé officiellement en 2016, le « platform cooperativism consortium » réunit des acteurs académiques, coopératifs ou encore syndicaux qui souhaitent promouvoir le développement d'un « coopérativisme de plate-forme » qu'ils opposent au « capitalisme de plate-forme » des Uber et autres Deliveroo : <https://platform.coop/about/consortium>

16 Guillaume Pitron, *La Guerre des métaux rares – La Face cachée de la transition énergétique et numérique*, Éditions Les Liens qui Libèrent, 2018. Sur le même thème, lire aussi Fabrice Flipo, Michelle Dobré et Marion Michot, *La face cachée du numérique - L'impact environnemental des nouvelles technologies*, Éditions L'échappée, 2013.

---

Cedric Leterme, Centre Tricontinental (CETRI)

## Le Venezuela, une dictature?

Jean Feyder

Cette année, des élections présidentielles importantes auront lieu en Amérique Latine dans quatre des cinq plus grands pays: le Venezuela, le Mexique, la Colombie et le Brésil. Au Venezuela, la date de la tenue de ces élections a été d'abord fixée au 22 avril avant d'être reportée au 20 mai prochain. Des élections parlementaires auront lieu au même moment. Mais la majorité de l'opposition a décidé de ne pas y prendre part, estimant que les conditions de régularité ne seraient pas remplies. Cette opposition semble ainsi sensible aux appels des Etats-Unis qui ont fortement décommandé une participation tout comme le groupe de Lima qui réunit quatorze pays de l'Amérique Latine. Ce qui est d'autant plus surprenant que cette même opposition n'a cessé de réclamer la tenue de telles élections « au plus tôt » depuis plusieurs années. Dans ces conditions, Nicolas Maduro a de bonnes chances de gagner ces élections, même s'il doit faire face à certains concurrents solides. Nonobstant le fait qu'il n'y a jamais eu dans l'histoire du Venezuela un président qui a été si vigoureusement attaqué et diffamé. Chasser Maduro à tout prix de son palais présidentiel a été et reste l'objectif de l'opposition radicale tout comme de ses alliés internationaux, en premier lieu des Etats-Unis.

L'Europe s'est ralliée à cette opposition. En automne dernier, le Parlement européen a décidé à

la majorité – et contre les voix des forces de gauche – de décerner le prix Sakharov à « l'opposition démocratique » du Venezuela. A l'occasion de la remise de ce prix, une conférence avait été organisée à Luxembourg avec deux opposants vénézuéliens. Sous l'impulsion du gouvernement conservateur espagnol de Rajoy, l'UE prend part à une campagne internationale contre « la menace d'une dictature et d'une crise humanitaire » au Venezuela. Selon Ignacio Ramonet, ancien directeur du Monde Diplomatique, « une colossale opération de lynchage médiatique mondial » est menée contre Nicolas Maduro. « En mobilisant les principaux médias dominants: depuis CNN et Fox News jusqu'à la BBC de Londres, en plus des principaux médias d'Amérique latine et des Caraïbes, et les plus

influents journaux globaux, piliers de l'hégémonie communicationnelle conservatrice, ainsi que les réseaux sociaux ».

Mais comme l'a montré l'invasion de l'Irak, on peut douter que la question de la démocratie soit au centre des préoccupations des Etats-Unis. Le Venezuela dispose des réserves en pétrole les plus grandes au monde mais aussi d'autres ressources naturelles importantes. La production et la commercialisation du pétrole sont aux mains de l'entreprise étatique pétrolière PVDSA. Une grande partie de cette production est exportée aux Etats-Unis, mais entre-temps la Chine est aussi devenue un important client.

Les revenus du Venezuela dépendent à 96 % des recettes des exportations de pétrole. La chute brutale du prix



Photo: Jonathan Alvarez C

## **Pour Alfredo de Zayas, expert indépendant de l'ONU, il n'existe pas de « crise humanitaire » au Venezuela. Il met en garde devant l'usage d'une telle crise qui serait facile à instrumentaliser pour justifier une soi-disant « intervention humanitaire » ou pour viser un changement de régime au besoin avec un appui militaire et sous prétexte que le gouvernement laisse la population mourir de faim.**

du pétrole a plongé le pays dans une crise profonde. C'est avant tout une politique de diversification économique durable qui fait défaut à ce pays. Il y a certainement aussi beaucoup de corruption. Une politique monétaire faible et peu transparente est à l'origine d'une inflation galopante.

L'armée et l'administration soutiennent le gouvernement de Maduro. Il y a une sorte de conflit de classes au Venezuela où le président est soutenu par la masse des pauvres, l'opposition par la classe moyenne et supérieure, les entreprises, les oligarques et la hiérarchie de l'Eglise. La majorité des médias sont privés et critiques à l'égard de Maduro.

### **Une initiative astucieuse du Président Maduro**

Maduro a été élu Président en 2014. En 2015, les élections au parlement ont été remportées par l'opposition. Pour mettre fin au conflit durable et paralysant entre le Parlement et la Cour Supérieure de Justice, Maduro a pris l'initiative, sur base de l'article 348 de la Constitution, donc en pleine légalité, d'organiser des élections à une Assemblée Constituante. Celles-ci se sont tenues fin juillet de l'année

passée. L'opposition a dénoncé une opération « non démocratique ». Elle a décidé de ne pas participer à ces élections et a fait tout pour les bloquer. Mais huit millions de Vénézuéliens sont allés voter. L'article 349 donne à une telle Assemblée les pleins pouvoirs à l'égard du Président et du Parlement. Les Etats-Unis et l'UE ont refusé de reconnaître la légalité de cette Assemblée.

En octobre dernier, des élections régionales ont eu lieu lors desquelles les adhérents de Maduro ont gagné 19 des 23 postes de gouverneurs devenus disponibles. Quelques-uns des partis d'opposition réunis au sein de la « Table de l'Unité Démocratique » (MUD) y ont participé, d'autres pas. Lors des élections municipales de décembre dernier, plus de 90 % des postes de maire ont été remportés par la coalition chaviste. Neuf millions sont allés aux urnes, soit 47 % des personnes habilitées à voter.

D'avril à juillet de 2017, l'opposition avait organisé des marches de protestation dans les districts riches de la capitale. Des combats de rue avec la police ont eu lieu ; 125 personnes y ont perdu la vie. Mais toutes les victimes ne sont pas imputables aux forces de l'ordre. Des

milices privées ont pris part à cette action, les soi-disant guarimbas, des groupes violents qui ont monté des barricades et qui ont utilisé des cocktails Molotov et des explosifs. Ils ont attaqué des hôpitaux, des centres de santé, des écoles, des entrepôts de produits alimentaires, des autobus et des bâtiments publics, y ont mis le feu ou les ont détruits. Ils ont tué des militants chavistes. Tout ceci a été passé sous silence par la plupart des médias occidentaux.

### **La menace des Etats-Unis**

Ce qui doit le plus préoccuper les défenseurs de la démocratie: comme Obama l'avait déjà fait, Donald Trump a fait déclarer le Venezuela comme étant une menace pour la sécurité des Etats-Unis et a imposé à ce pays des sanctions sévères surtout commerciales et financières. « Nous avons plusieurs options pour le Venezuela y compris militaires », a-t-il déclaré le 11 août dernier. C'est cette option que Rex Tillerson n'a pas exclue dans un discours prononcé le 1er février dernier à l'université du Texas en se prononçant en faveur de la doctrine Monroe en ajoutant : « Si les choses se dégradent au point que le commando militaire arrive au constat qu'ils ne servent plus le peuple (au Venezuela), alors ils sauront arranger (manage) une solution de transition pacifique ». Au cours de son voyage qui a suivi dans plusieurs pays de l'Amérique Latine, il a évoqué la possibilité d'un embargo sur le pétrole contre le Venezuela.

Cette politique des Etats-Unis rappelle le coup d'Etat que le général Pinochet a mené le 11 septembre 1973 contre le Président Allende, démocratiquement élu, avec l'appui secret des Etats-Unis et de la CIA. Les Etats-Unis avaient de même encouragé le coup d'Etat de 2002 contre Hugo Chavez qui avait échoué. L'année passée, l'UE a décrété

un embargo sur les armes contre le Venezuela. Elle a aussi mis une série d'hommes politiques du Venezuela sur une liste noire. Une alliance de gouvernements latino-américains fait front contre Maduro, emmenés par les présidents Santos de Colombie, Macri d'Argentine et Temer du Brésil qui tous défendent une politique clairement néo-libérale.

Alfredo de Zayas, expert indépendant de l'ONU pour la promotion d'un ordre démocratique et équitable, a passé une semaine au Venezuela fin novembre dernier. Dans un entretien avec la publication suisse Zeitgeschehen im Fokus, il a déclaré qu'il a pu se déplacer partout librement, qu'il n'a vu nulle part des enfants de la rue, ni même des mendiants. Il a vu ici ou là des files de personnes attendant la vente de certains produits. Mais, les gens étaient de bonne humeur, il n'a pas remarqué une inquiétude comme la presse ne cesse de l'affirmer.

### **Demande de l'ONU : mettre fin à la campagne de désinformation et aux sanctions**

Pour lui, le Venezuela est un modèle social qui veut arriver à une distribution plus juste de la richesse dans le pays. Entre-temps, deux millions de logements ont été attribués à la population pauvre. Ainsi huit millions de personnes ont pu avoir accès à une maison abordable. Il y a également le soi-disant système des CLAP (Comité local de Abastecimiento y Producción – comité local d'approvisionnement et de production-) par lequel le gouvernement fait distribuer aux pauvres des paquets de vivres comprenant vingt-huit produits différents. C'est pour cette raison qu'il n'y a pas de « famine » au Venezuela, quoiqu'en disent les médias. Malheureusement, des pénuries existent dans plusieurs secteurs et il

est difficile de se procurer certains produits. Il y a surtout des problèmes pour la distribution à temps des produits importés – mais ceci relève essentiellement de la responsabilité du secteur privé, qui boycotte assez souvent la distribution et garde parfois les produits dans de grands entrepôts pour ne pas les livrer aux supermarchés mais au marché noir afin d'en tirer de plus grands profits.

Pour Alfredo de Zayas il n'existe pas de « crise humanitaire » au Venezuela. Il met en garde devant l'usage d'une telle crise qui serait facile à instrumentaliser pour justifier une soi-disant « intervention humanitaire » ou pour viser un changement de régime (« regime change ») au besoin avec un appui militaire et sous prétexte que le gouvernement laisse la population mourir de faim.

Bien des indicateurs donnent à croire qu'au Venezuela une pénurie est provoquée délibérément par l'opposition afin de susciter le mécontentement de la population à l'égard du gouvernement. Il est vrai qu'il existe des problèmes d'approvisionnement comme pour les médicaments. Mais les raisons de cette situation ne sont expliquées nulle part. Il n'est dit nulle part que le secteur privé dispose des devises pour importer les médicaments nécessaires. Il n'est pas dit non plus qu'une gigantesque contrebande s'est développée pour les produits subventionnés – ainsi on peut acheter à Bogota de la farine ou du riz vénézuéliens subventionnés.

De Zayas demande de mettre fin aux sanctions. Il dénonce la campagne de désinformation. Il faut être allé sur place, dit-il, pour voir que ce n'est pas comme on le lit dans le New York Times. Cette désinformation sur le Venezuela existe également en Europe. Les médias en France

se distinguent également par une couverture très unilatérale sur le Venezuela. « L'Europe doit isoler Maduro » était le titre d'un appel dans le journal Le Monde. Thierry Deronne, un journaliste belge, qui travaille au Venezuela pour des médias publics alternatifs, a écrit en août dernier : « Je vis depuis 23 ans au Venezuela et jamais je n'ai observé un tel délire, un tel déni de réalité sur le Venezuela. 99 % de propagande martelée tous les jours par 99% des médias ont eu raison de l'esprit critique de 99% des citoyens occidentaux ».

---

*Jean Feyder, membre de l'ASTM*

# La Coopération au développement et les droits humains: l'exemple regrettable de la Coopération espagnole au Honduras

En ce qui concerne la sécurité des défenseurEs des droits humains, le Honduras est un des pays les plus dangereux au monde. Depuis le coup d'Etat de 2009, la situation n'a fait qu'empirer et l'assassinat en mars 2016 de Berta Caceres, activiste environnementale mondialement reconnue et honorée, n'est qu'un triste exemple qui s'ajoute à une liste déjà trop longue. Les manifestations et protestations citoyennes qui ont suivi les élections très contestées de fin 2017, se sont soldées par plus d'une trentaine de personnes tuées et une série de violations des droits fondamentaux dénoncées largement par la communauté internationale.

## Tres Gorza

### Un Code pénal très répressif à tendance anti-démocratique

En 2016, dans ce contexte de violation systématique des droits et limitation des libertés fondamentales, le Honduras a entrepris de réformer son Code pénal. Une association de différentes organisations de défense des droits humains, « Articulación 611 », qualifia le processus de peu transparent et autoritaire. Ce n'était que par l'intermédiaire du Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits Humains (OACNUDH) que la plateforme a pu avoir connaissance du texte, à un moment où son approbation par le Congrès était déjà en cours.

Dans ce code pénal figure e. a. le délit d'action terroriste, dont l'interprétation très large risque d'être utilisé contre les mouvements d'opposition au gouvernement. Y figure également le « crime » de sédition, qui est couramment utilisé pour criminaliser les mouvements sociaux. D'autres dispositions comme l'augmentation des pénalités pour

les « instigateurs », lire les dirigeants de l'opposition et d'autres encore, ont été fermement condamnés par le OACNUDH et la Commission Interaméricaine des Droits Humains (CIDH) comme ne respectant pas les normes internationales en matière de droits humains.

Selon notre partenaire au Honduras, le CDM (Centre de droits des femmes - voir encadré), l'adoption de ce Code pénal signifie un sérieux revers dans le domaine des droits humains dans le cadre d'un modèle économique et social qui se voue au pillage des terres et des biens communs. Le Code pénal proposé entérine la politique de criminalisation et d'accusation contre les défenseurEs des droits qui s'opposent à ce système.

### L'interruption de grossesse – un interdit absolu!

Un autre point qui suscita la colère des femmes en particulier est le fait que l'interruption volontaire de grossesse (IVG) reste totalement interdite. Le Honduras est un des sept pays de l'Amérique latine où les femmes peuvent aller en prison si elles interrompent leur grossesse, même en cas de viol, de danger pour

la santé de la mère ou en cas de grave malformation du fœtus, avec des peines pouvant aller jusqu'à 10 ans de prison. La disposition du Code Pénal, selon laquelle « l'avortement est le meurtre d'un être humain à n'importe quel moment de la grossesse ou pendant l'accouchement », reste en vigueur dans ce pays.

Dans un contexte où l'éducation sexuelle dans les écoles a déjà été éliminée et la pilule du lendemain est interdite, les statistiques indiquent qu'en 2016, 910 filles de moins de 15 ans ont accouché d'un enfant après avoir été violées et plus de 3000 avortements illégaux ont eu lieu dans des conditions mettant en danger la santé et la vie des femmes (source : Secrétariat de Santé du Honduras).

Le CDM, estimait en 2017 que 50.000 à 80.000 IVG clandestines avaient lieu chaque année. C'est pourquoi il a initié le mouvement « Somos muchas » (Nous sommes nombreuses), regroupant 23 organisations, qui revendique la dépénalisation de l'avortement dans trois cas :

- lorsque la vie de la femme est en danger,
- lorsque la grossesse est la conséquence d'un viol ou



Réunion du partenaire CDM de l'ASTM

- lorsque l'enfant a des malformations telles qu'il n'est pas viable si la grossesse est menée à terme. Cette proposition, qui correspond encore à une solution des indications très restrictive (il n'y a même pas d'indication concernant la santé psychique de la femme) a néanmoins été discutée devant le Parlement, mais elle n'a pas été retenue, bien qu'une enquête ait révélé que la majorité de la population y était favorable. La pression de secteurs ultra traditionnels a porté ses fruits et l'article 196 reste en vigueur !

Comme l'explique Regina Fonseca, du CDM, "nous n'avons pas demandé le toit, mais le rez-de-chaussée". "L'avortement se pratique toujours, mais de manière clandestine et avec une mortalité élevée chez les femmes car les avortements ne sont pas réalisés correctement", dénonçait Suyapa Martinez, également membre du CDM.

Des organismes internationaux des droits humains, comme la CIDH et le OACNUDH ont clairement critiqué cette disposition du code pénal, arguant qu'il s'agit d'une violation de

droits humains, notamment des droits reproductifs et sexuels des femmes <sup>1</sup>. En outre, la directrice du Programme Amériques d'Amnesty International, Erika Guevara-Rosas, a déclaré : «Parce qu'il pénalise l'avortement, le Code pénal hondurien est incompatible avec les normes relatives aux droits humains et doit être modifié sans délai. Empêcher les femmes d'exercer leurs droits fondamentaux en les privant de la possibilité de prendre des décisions concernant leur propre corps ne fait que mettre leur santé et leur vie en danger » <sup>2</sup>.

Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations s'est dit également préoccupé de «la criminalisation de l'avortement sans exception, et de l'impact négatif qu'a l'interdiction de l'utilisation de la pilule du lendemain pour l'exercice du droit à la santé sexuelle et reproductive par les femmes et les filles ». Même le Comité contre la torture a exprimé sa préoccupation au sujet des restrictions de l'avortement, en particulier dans les cas de victimes de viol <sup>3</sup>.

## La coopération espagnole consultant de l'Etat hondurien en matière de révision du code pénal

Mais le fait ayant eu des répercussions jusque dans le plénum du Congrès des députés d'Espagne, est la révision du Code pénal hondurien qui s'est faite avec la collaboration des consultants de la coopération officielle et le soutien de l'Ambassade d'Espagne au Honduras. Les membres de l'«Articulation 611» ont dénoncé cette collaboration <sup>4</sup> en affirmant que la coopération espagnole appuie une politique de violation des droits humains au Honduras.

En effet, une équipe de juristes espagnols, encadrée par le Recteur de l'Université Carlos III de Madrid, Javier Álvarez, a suivi le processus de révision pendant toute sa durée et est apparue dans les médias et dans les sessions de la Chambre des députés pour défendre le nouveau Code pénal. Cette mission a été financée par l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID), dont les consultants se sont érigés en principaux défenseurs du processus et du contenu du Code Pénal.

Cette information a été confirmée par le président de la Commission sur la Coopération Internationale pour le Développement du Congrès des députéEs espagnoles, qui a signalé qu'une délégation de la coopération s'était rendue au Honduras pour donner un coup de main purement « technique » à la justice hondurienne en vue de réviser le code pénal. Le financement de 30 000 euros de la participation active des consultants dans le processus a également été confirmé.

Selon « Articulation 611 », l'équipe de consultants de la AECID a au début encouragé des réunions avec

des organisations de défense des droits humains et des femmes, laissant entrevoir qu'il s'agirait d'un processus global et participatif, mais cela n'a pas été le cas. Seulement cinq consultations nationales ont eu lieu, dont la durée a été fixée à 8 heures et avec une participation réduite à 50 personnes. Il y a eu des réunions ponctuelles avec l'«Articulation 611», au cours desquelles les consultants espagnols ont invité les participants à faire des propositions de changement du texte initial. Dans la plupart des cas, ces propositions, élaborées de manière consensuelle, n'ont finalement pas été prises en compte dans le processus d'approbation du « Proyecto de Código Penal de Honduras » (PCPH).

Ainsi l'équipe de l'AECID a été d'avis que le débat sur le PCPH devrait être limité à la technique juridique et ne pas s'occuper du contenu politique, fait qui démontre que l'équipe espagnole connaît peu le contexte de la réalité hondurienne avec ses violences et impunités.

L'« Articulation 611 » est d'avis qu'il est contradictoire qu'un organisme voué à la promotion du développement et du respect des droits de l'homme comme l'AECID donne son soutien à l'approbation d'un code pénal avec des tendances répressives et anti-démocratiques claires, qui plus est dans le contexte du Honduras. L'association demande donc aux autorités espagnoles de faire pression sur le gouvernement hondurien afin d'arrêter le processus d'approbation du PCPH, et d'ouvrir une véritable période de consultations avec la société civile.

Elle rejoint ainsi les députés de l'opposition espagnole qui ont demandé au gouvernement espagnol que celui-ci fasse part de sa condamnation et de sa préoccupation au gouvernement hondurien au sujet

de l'approbation de la pénalisation absolue de l'IVG dans le Code pénal, violant ainsi les standards internationaux en matière de santé reproductive et d'éclaircir dans un rapport détaillé les agissements de la AECID dans le processus de révision du Code pénal et notamment quelles ont été les mesures prises pour que celui-ci soit conforme aux standards internationaux et celles prises pour assurer la participation effective de la population civile. Et enfin que la politique de coopération ne devrait en aucun cas tolérer ou passer sous silence des violations de droits humains dans leurs accords avec le Honduras, ni avec aucun autre pays par ailleurs.

Sources:

1 <http://hn.one.un.org/content/unct/honduras/es/home/presscenter/honduras-necesita-una-reforma-progresiva-de-la-ley-sobre-aborto-.html>

2 <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2017/04/honduras-oportunidad-historica-de-despenalizar-el-aborto/>

3 <http://www.oas.org/es/cidh/docs/anual/2016/docs/informeannual2016cap.5-honduras-es.pdf> p. 93 et 94

4 <http://blogs.publico.es/otrasmiradas/9112/la-cooperacion-espanola-apoya-una-agenda-de-represion-en-derechos-humanos-para-el-pueblo-hondureno/>

Tres Gorza, membre de l'ASTM

## Centro de derechos de las Mujeres (CDM) - Partenaire de l'ASTM

La naissance du CDM est étroitement liée à l'histoire du Comité latino-américain et du Caraïbe pour la défense des droits de la femme (CLADEM), organe consultatif créé en 1989 auprès de l'Organisation des Nations Unies. En 1992, quelques-unes des féministes qui avaient travaillé avec le CLADEM-Honduras ont décidé de former le CDM.

Le Centre des droits de la femme CDM est une organisation féministe, autonome, critique et revendicative qui s'emploie à renforcer l'autonomie des femmes, pour qu'elles puissent exercer et jouir de leurs droits, de la citoyenneté, de l'égalité et de la justice.

Dans ce cadre, notre partenaire met actuellement en place un travail de renforcement de capacités de jeunes femmes universitaires liées au mouvement d'étudiants afin de promouvoir leur participation et de sensibiliser la population universitaire sur les droits de femmes.



# Verluste und Schäden durch den Klimawandel – „Loss and Damage“ im klimapolitischen Schneckentempo

Tuvalu war es, das 1991 als erstes Land für die Allianz der kleinen Inselstaaten (AOSIS) den Begriff „Verluste und Schäden“ einführte. Ab der Jahrtausendwende wurde es dann allmählich allen klar, dass die Reduktionen der Treibhausgase nicht ausreichen würden, um den Klimawandel aufzuhalten. Daraus entwickelte sich dann die Debatte um Anpassung. Die UN-Klimakonferenz auf Bali 2007 rief im „Fahrplan von Bali“ dazu auf, Mittel für Verluste und Schäden in besonders verwundbaren Entwicklungsländern bereitzustellen; seitdem wurde auch „Loss and Damage“ ein Thema. Doch obwohl die Wirbelstürme im Sommer 2017 ganze Karibikinseln und Küstenstriche am Golf von Bengalen verwüsteten, fristet es bisher ein Mauerblümchendasein auf den Klimagipfeln...

**Dietmar Mirkes**

## Von Kopenhagen 2009 bis Paris 2015

Auf dem Klimagipfel von 2009 zu Kopenhagen versprachen die Industrieländer, den Entwicklungsländern jährlich steigende Finanzmittel bis zu 100 Milliarden US-\$ in 2020 für Treibhausgasreduktionen und Anpassungsmaßnahmen an den Klimawandel bereitzustellen. Zu diesem Zweck wurde dann 2010 auf dem Klimagipfel COP16 zu Cancun in Mexico der Green Climate Fund errichtet. Doch schon da war immer klarer geworden, dass der Klimawandel Schäden verursacht, die man zwar reparieren kann, aber an die man sich nicht mehr anpassen kann, zum Beispiel an die immer größeren Windgeschwindigkeiten bei Taifunen, und dass er zu unwiederbringlichen Verlusten an Menschenleben, Inseln und Küstenstreifen führt. Schließlich stimmten 2013 die Industrieländer auf dem 19. Klimagipfel zu Warschau – aber erst nach massivem Druck der internationalen Zivilgesellschaft und der klimaverletzlichen Länder – der

Einrichtung des Warsaw International Mechanism for Loss and Damage associated with Climate Change Impacts (Internationaler Mechanismus für Verluste und Schaden im Zusammenhang mit Auswirkungen des Klimawandels) zu. Diese Einrichtung soll das Wissen um die Risiken von Verlusten und Schäden durch den Klimawandel stärken, Expertentreffen sowie technische und finanzielle Unterstützung organisieren und Empfehlungen aussprechen.

Im September 2015 verabschiedeten die Präsidenten der pazifischen Inselstaaten auf Suva, der Hauptinsel von Fiji, im Vorfeld des Klimagipfels zu Paris die „Suva Declaration on Climate Change“. Sie stellen fest, dass das 2°-Ziel zum Überleben ihrer Staaten nicht ausreicht, denn bereits jetzt resultiert es in Verlusten von Land, territorialer Integrität und erzwungener Auswanderung und damit zu Verletzungen von Menschenrechten. Sie fordern, dass die Temperaturerhöhung unter 1,5° C bleiben muss. „Loss and Damage“ soll ein eigenständiges Element neben Adaptation im Abschlussdokument von Paris werden. Im Ergebnis des 21. Klimagipfels

2015 zu Paris, dem Paris Agreement, erscheint „Loss and Damage“ endlich nicht mehr als Unterpunkt von „Adaptation“ sondern in Artikel 8 als eigener Punkt, in dem Aktionsfelder benannt werden. Gerade die Vertreter der Least Developed Countries bewerteten dies als Durchbruch, ein Durchbruch allerdings, der teuer erkauft wurde: Es fehlt nämlich jegliche Rechtsgrundlage für irgendeine Verantwortlichkeit oder Kostenerstattung für die entstandenen Schäden und Verluste – ein Mankum an Verbindlichkeit, das im Übrigen für viele Passagen des Paris Agreements gilt.

## November 2017: Loss and Damage auf der COP23 in Bonn

### *Die formalen Ergebnisse des Bonner Klimagipfels 2017*

Auf der COP23 zu Bonn unter der Präsidentschaft von Fiji wurde der Warschau-Mechanismus ins Budget des UNFCCC aufgenommen und damit gestärkt, sein 5-Jahres-Plan wurde bewilligt (zwei Jahre sind schon vorbei); jedes Jahr gibt er einen Sachstandsbericht heraus. Desweiteren wurde ein „Expert Dialogue“ zum

Thema „Loss and Damage“ etabliert, der sogenannte „Suva Dialogue“. Er bereitet ein „Technical Paper“ vor, das dann vom Exekutivkomitee des Warschau-Mechanismus weiter ausgearbeitet wird und im Juni 2019 erscheint; es soll u.a. die Wege zur Finanzierung für „Loss and Damage“ vorbereiten. Staaten und Beobachter (zum Beispiel NGOs) wurden aufgefordert, bis zum 15.2.2018 dazu Vorschläge einreichen (siehe unten).

Allerdings gab es beim Thema der finanziellen Unterstützung kaum Fortschritte, lediglich bei Versicherungen, der sogenannten „InsuResilience Global Partnership for Climate and Disaster Risk Finance and Insurance Solutions“, finanziell unterstützt von Großbritannien und Deutschland.

Insgesamt herrschte bei vielen Teilnehmern mal wieder Ernüchterung vor: nach den katastrophalen Hurricans des Sommers 2017 und unter der Präsidentschaft eines kleinen Inselstaats wie Fiji hätte insbesondere im Bereich „Loss and Damage“ viel mehr herauskommen müssen.

### *„Loss and Damage“ als Thema auf den Meetings und Side Events*

Gerade die Hurrikane und damit die Einsicht, dass der Klimawandel mit Riesenschritten voranschreitet, bestimmten die Atmosphäre, die Politikerreden und Side Events in Bonn.

Die bewegendste Rede vor der Vollversammlung war die von Roosevelt Skerrit, dem Premierminister von Dominica über die katastrophalen Zerstörungen, die der Hurrikan „Maria“ am 17.9.17 auf seiner Insel angerichtet hat: „Today, Dominica stands on the front line...of the war on climate change“ (siehe <https://stluciatimes.com/2017/11/16/prime-minister-commonwealth-dominica-addresses->



Bild: Dietmar Mirkes

Side Event von Luxemburg im gemeinsamen EIB – Deloitte – Gouv.Lux –Stand mit (von links) Carole Dieschbourg, Marc Bichler, Kate Gilmore und Paula Caballero

joint-high-level-segment-cop23/).

Hochrangig besetzt und gut besucht war der Side Event „Climate Change and Human Rights“ im Luxemburger Pavillon mit Umweltministerin Carole Dieschbourg und Grand Duc Henri, routiniert moderiert von Marc Bichler, dem Ambassador-at-Large for Human Rights and Climate Change im Außenministerium. Kate Gilmore, UN-Deputy High Commissioner for Human Rights, verwies in einer engagierten Rede darauf, dass Verluste und Schäden einen Eingriff in fundamentale Menschenrechte bedeuten. Die Kolumbianerin Paula Caballero, die Direktorin des Climate Programs des World Resources Institute, sagte, dass es Katastrophen sind, die den Unterschied zwischen 1,5° C und 2° C Erwärmung ausmachen. Es brauche Länder, die aus Eigeninitiative voranschreiten (so wie Kolumbien bei den SDGs).

Ebenfalls hochkarätig besetzt war das „High Level“ Side-Event „Loss and Damage and the 2030 Agenda“ im Fiji-Pavillon, an dem

u.a. der Premierminister von Fiji und Präsident dieser COP, Frank Bainimarama, teilnahm. François Martel, der Generalsekretär des Pacific Islands Development Forum, dem Entwicklungsverband der pazifischen Inselstaaten verwies auf die Suva-Deklaration von 2015 (s. oben) und das Recht, in Würde – und nicht im letzten Moment als Flüchtling – auswandern zu können. Eine Sprecherin der UNESCO stellte eine Studie vor, in der sie die Verluste und Schäden in 14 Dörfern auf pazifischen Inseln untersucht und verglichen haben. Kate Gilmore, UN Deputy High Commissioner for Human Rights, betonte wiederum, dass Loss and Damage gleichzusetzen sei mit dem Verlust von Menschenrechten. Ein Sprecher des Sendai Framework for Disaster Risk Reduction (siehe Kasten) verwies auf die Notwendigkeit, dass „Loss and Damage“ auch zukünftig drohende Risiken berücksichtigen müsse. Der generelle Tenor war, dass das Thema „Loss and Damage“ viel höher gehängt werden müsse.

Bild: Pacific Islands Development Forum



Auf der Veranstaltung von CAN South Asia am 7.11.17 plädierte Reverend Tafue Lusama aus Tuvalu ebenfalls dafür, nicht von „Flüchtlingen“ zu sprechen, sondern von „vom Klimawandel getriebenen Migrantinnen“. „Wir haben alle Formen des Klimawandels: Anstieg des Meeresspiegels, intensivere Stürme, Versalzung unserer Böden, Bleiche der Korallen, wodurch sich die Nahrung für Fische verringert und damit der Fischbestand selbst. Umsiedlung bedeutet Verlust der eigenen Kultur, Sprache, Identität; wir werden Bürger vierter Klasse. Das 2°-Ziel sichert uns nicht, wir brauchen das 1,5°-Ziel.“

Harjeeth Singh von Action Aid, der im 5-Jahres-Plan des Warschau-Mechanismus mitarbeitet, zeigte in einem Rückblick, wie viel zu langsam „Loss and Damage“ vorankommt. Er zeigte sich skeptisch, dass es in den nächsten beiden Jahren Durchbrüche bei der Finanzierung gäbe, weil nur zwei Sitzungen pro Jahr vorgesehen seien („I am sorry, I don't have good news for you.“); es sei auch wichtig, über nicht-ökonomische Verluste zu sprechen. Er verlangte von Europa, die

Führungsrolle im Thema „Flüchtlinge“ zu übernehmen und es brauche weiterhin öffentlich Druck für "Loss and Damage".

#### *Wie geht es nun weiter?*

CAN International, der internationale Dachverband von Klima- und Entwicklungs-NGOs (die ASTM ist Mitglied in CAN-Europe), hat im Februar 2018 seine Vorschläge für die weiteren Arbeitsschwerpunkte des Exekutivkomitees des Warschau-Mechanismus eingereicht; sie sehen u.a. vor:

– Es muss klar unterschieden werden zwischen Maßnahmen zur Anpassung und zum Ersatz von Verlusten und Schäden. Wenn zum Beispiel infolge des Anstiegs des Meeresspiegels wegen der Versalzung des Grundwassers salzverträgliche Reissorten gepflanzt werden müssen, fällt dies unter Anpassung. Wenn aber ein Dorf komplett auf sichereres Territorium umgesiedelt werden muss, erleiden seine Bewohner einen Verlust ihrer traditionellen Böden und eventuell von Teilen ihrer Lebensweise. Dasselbe gilt für Fischer, die infolge der

Erwärmung des Meerwassers und der Korallenbleiche wegen des Rückgangs der Fischbestände nicht mehr von ihren Einkünften als Fischer leben können. Ebenso kann Wüstenbildung so weit gehen, dass Hirten sich nicht mehr daran anpassen können und sich komplett andere Weidegründe oder Einkünfte suchen müssen.

– Bei all diesen Fällen muss man unterscheiden, ob eine negative Wirkung ursächlich ganz auf den Klimawandel zurückzuführen ist, oder ob sie lediglich verstärkt wurde und wenn ja, zu welchen Anteilen.

– Daher müssen die Finanzmittel für Loss and Damage-Maßnahmen zusätzlich zu den bereits existierenden Mitteln für Entwicklung, humanitäre Hilfe, Treibhausgasreduktion und Anpassung sein.

– Nach derzeitigen Schätzungen werden ab 2022 mindestens 50 Mrd. \$ – und dann jährlich weiter ansteigend – nötig sein, um Schäden und Verluste auszugleichen.

– Es sollen daher neue

Finanzquellen gemäß dem Verursacherprinzip erhoben werden, zum Beispiel eine Klimaschädensteuer auf die Gewinnung fossiler Ressourcen, einen generellen Aufschlag auf Kohlenstoffe, eine Besteuerung der Flüge und Schiffahrten, eine Transaktionssteuer auf Finanzbewegungen, Aufschläge bei der Versteigerung von Emissionsrechten im ETS-System. Dabei muss gewährleistet werden, dass diese Maßnahmen nicht durch Preisaufschläge zu Lasten ärmerer Schichten geht und die reicheren Länder gemäß dem Prinzip der gemeinsamen, aber unterschiedlichen Verantwortung einen Sockelbetrag besteuern.

– Die Einnahmen, Verwaltung und Vergabe dieser Mittel soll beim Warschau-Mechanismus liegen, der damit parallel zu den anderen Klimafonds und in das UNFCCC-System integriert arbeitet.

Alle diese Kriterien und Modalitäten sollen im Laufe von 2018 und 2019 erarbeitet werden, so dass ein solcher Fonds am Ende des 5-Jahres-Plans des Warschau-Mechanismus Ende 2019 operationell ist.

Mehr Informationen zu der Submission von CAN-International findet man auf: <http://www.climatenetwork.org/search/node/SubmissionLossandDamage>.

## Fazit zu „Loss and Damage“ auf und nach der COP23:

Die internationale Klimadiplomatie hält überhaupt nicht mehr Schritt mit dem real vorwärtsdrängenden Klimawandel – insbesondere im Bereich „Loss and Damage“.

Hier sollte Luxemburg aufgrund seiner überdurchschnittlichen Emissionen mehr Eigeninitiative zur inhaltlichen

## UN-Platform on Disaster Displacement/ Sendai Framework for Disaster Risk Reduction

Parallel und ergänzend zum Bereich „Loss and Damage“ auf den Klimagipfeln haben sich zwei andere institutionelle Stränge auf internationaler Ebene entwickelt: die UN-Platform on Disaster Displacement und das Sendai Framework for Disaster Risk Reduction:

### *Die UN-Platform on Disaster Displacement*

Die Schweiz und Norwegen legten 2015 die „Nansen-Schutzagenda“ für Flüchtlinge vor Naturkatastrophen vor, die von 109 Regierungen weltweit unterstützt wird. Sie weist auf die bestehende Schutzlücke in den globalen Flüchtlingskonventionen für Opfer von Naturkatastrophen hin und bietet praktische Empfehlungen für den konkreten Umgang mit Entwurzelten. Sie verknüpft humanitäre Hilfe mit Menschenrechten, Flüchtlingsschutz, Migration und Anpassung, Risikominderung und Entwicklung. Im Juli 2016 nahm die UN-Platform on Disaster Displacement zur Umsetzung der Schutzagenda unter der Präsidentschaft von Deutschland ihre Arbeit als Nachfolgemechanismus auf.

### *Das Sendai Framework for Disaster Risk Reduction*

Der – frei übersetzt – „Sendai-Rahmenplan zur Reduzierung von Katastrophenrisiken“ wurde im März 2015 von der Weltkonferenz über die Reduzierung von Katastrophenrisiken in der japanischen Stadt Sendai angenommen und von der UN-Vollversammlung im Juni 2015 bestätigt. Er hat vier Prioritäten:

- ein besseres Verständnis von Katastrophenrisiken,
- eine Verstärkung der Bewältigung von Katastrophenrisiken,
- Stärkung der Widerstandskräfte gegen Katastrophenrisiken,
- Stärkung vorbereitender Maßnahmen gegen Katastrophenrisiken.

Es wurden sieben quantitative Ziele bis 2030 formuliert, zum Beispiel die Zahl der Todesopfern von Katastrophen von 2020 bis 2030 um jährlich 100.000 Menschen zu verringern (verglichen mit 2005 bis 2015), dass immer mehr Länder Pläne zur Reduzierung von Katastrophenrisiken entwickeln und Katastrophenvorwarnsysteme ausbauen.

Das Sendai Framework ist eine 15jährige (2015 bis 2030) freiwillige Vereinbarung der Staaten, um die menschlichen und ökonomischen Verluste durch Katastrophen zu vermindern.

„Loss and Damage“ wird im nächsten Brennpunkt genauer behandelt.

und politischen Unterstützung der Prozesse des Warschau-Mechanismus entwickeln. Der Titel eines weiteren Side Events von Luxemburg in seinem Pavillon im Annex der Stände von Deloitte und der EIB lautete „Luxembourg's role as platform for

Climate Finance“. Ein glaubwürdiger Beitrag dazu wäre die Rolle als Vorreiter bei der Finanzierung von „Loss and Damage“.

---

*Dietmar Mirkes, Mitglied der ASTM*

## Les enfants privés d'école

**La violence au quotidien dans le camp de réfugiés de Jenin. Témoignage de Mostaham, coordinatrice du projet soutenu par le Comité pour une paix juste au Proche-Orient (CPJPO) dans le camp de Jenin (Cisjordanie)**

### Mostaham

Depuis que Donald Trump a annoncé la reconnaissance de Jérusalem comme capitale de l'Etat d'Israël et le déménagement de l'ambassade américaine de Tel- Aviv à Jérusalem, un nouveau déséquilibre s'est installé en Cisjordanie.

Jérusalem, berceau des trois religions monothéistes, est depuis toujours un point explosif pour les Palestiniens. En prenant cette décision, Trump a déclenché une vague de vives tensions dans toute la Cisjordanie et dans le monde arabe. En effet, depuis cette date, le quotidien est synonyme de confrontations violentes avec l'armée israélienne (balles réelles, gaz lacrymogènes), incursions nocturnes, destruction de maison et même des écoles, construction de nouvelles colonies ... Ainsi, cette décision est comme un feu vert américain à la politique d'extrême droite du gouvernement israélien.

En représailles à l'opposition de l'Autorité palestinienne à la reconnaissance par les États-Unis de Jérusalem comme capitale d'Israël, et suite à son refus du parrainage américain d'une paix par d'inexistantes négociations, le gouvernement Trump coupe ses contributions à l'UNRWA qui fournit des services de santé, d'éducation et d'aide humanitaire d'urgence à cinq millions de réfugiés palestiniens. Sur le terrain, les répercussions sont immédiates : fermeture des écoles et des centres de

santé. 1213 garçons et 1194 filles jusqu'à présent scolarisés dans les écoles UNRWA du camp errent dans les rues.

C'est dans ce climat de violence que l'association pour les femmes et les enfants du camp de réfugiés de Jenin, Not to Forget, doit remplir ses missions auprès des jeunes et des familles. Chaque jour, les défis sont de plus en plus grands: le projet de soutien psycho-social, cofinancé par le Comité pour une paix juste au Proche-Orient, à l'origine projet de soutien, devient un projet de base qui répond à des besoins immédiats. En effet, jamais les ateliers psycho-sociaux n'ont été aussi nécessaires tant pour les mamans que pour les enfants. Les ateliers de soutien et d'aide scolaire sont devenus des cours scolaires pour compenser la fermeture des écoles de l'UNRWA.

Les éducatrices dont le travail doit contribuer à la diminution de la violence se retrouvent dans des conditions impossibles. Elles doivent travailler avec des enfants qui vivent sous les tirs, les arrestations, les explosions, les destructions de maison, le lâchage de chiens policiers sur les familles au milieu de la nuit dans leur maison,... Dans ce climat de terreur, leur vie est rythmée par les "breaking news" sur les réseaux sociaux qui donnent des infos continues sur la position dans le camp des soldats et des forces spéciales israéliennes déguisées en civils, lesquels lancent des chasses à l'homme créant partout le chaos et recourent systématiquement aux exécutions extra-



*Moshatam, coordinatrice de projet soutenu par le CPJPO*

judiciaires contre de jeunes Palestiniens accusés de s'en être pris à des colons.

Pour accentuer ce climat de tension extrême, les drones israéliens ne quittent plus le ciel de Jenin. Leurs sons continus et interminables, jour et nuit sans répit, engendrent une situation de stress et de fatigue tant chez les enfants que chez les grands.

# Pour une autre politique commerciale de l'Europe

Jean Feyder

L'opposition massive au CETA dans toute l'Europe a montré que nous avons besoin d'une réorientation fondamentale de la politique commerciale de l'Europe. Qui doit devenir acceptable par tous les citoyens et poser la base pour un commerce mondial plus juste. Qui ne reflète pas les intérêts des entreprises multinationales, comme cela a été le cas du CETA, mais qui est au service des êtres humains, de la collectivité et du développement durable.

L'UE doit, en premier lieu, changer de politique commerciale à l'égard des pays en développement, mettre fin à sa politique d'exportation de produits alimentaires à des prix de dumping et favoriser la création d'emplois dans ces pays par une nouvelle régulation de leurs marchés assurant une protection des petits producteurs.

Inspirés par Paul Magnette, ministre-président de la Wallonie, plus de cent professeurs d'université européens, canadiens et américains ont publié, fin 2016, la déclaration de Namur avec des propositions d'amélioration des accords commerciaux à conclure à l'avenir avec des pays tiers.

Ils proposent en particulier

- Que de nouveaux accords contribuent à un développement durable, à la réduction de la pauvreté et des inégalités et à la lutte contre le changement climatique; à cet effet, des analyses contradictoires et publiques sur les nouveaux accords sont à présenter avant la rédaction d'un mandat de négociations ;

- Que toute proposition de la Commission pour un nouveau mandat de négociations soit soumise d'abord aux Parlements en incluant au maximum la société civile à un tel exercice ;

- Que les parties soient obligées de ratifier et de respecter les traités les plus importants en matière de droits de l'homme et de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ainsi que l'accord de Paris sur le changement climatique. Sont de même à mettre en œuvre les recommandations du projet BEPS - Erosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices

- A cet effet, des données claires sont à fournir pour l'imposition et contre le changement climatique, par exemple des taux d'imposition minima sur les bénéfices des entreprises et des objectifs vérifiables pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;

- Que les services publics et les services d'un intérêt général soient exclus ;

L'Accord CETA comprend, sur plus de 1500 pages, des dispositions qui influencent fortement notre société, notre hiérarchie des valeurs. Il est tout simplement impossible de discuter, sur une base démocratique, une opération de réforme de cette envergure et de l'approuver d'un coup au nom de tous les citoyens de l'UE. Le CETA n'a jamais été discuté de manière transparente! La Commission européenne doit veiller à l'avenir à soumettre tant aux parlements qu'à la société civile, des textes clairs, compréhensibles et lisibles.

## Un commerce mondial éthique

Le 7 mars dernier, la Chambre des salariés avait organisé une conférence sur le commerce mondial éthique avec Christian Felber, professeur d'université et co-fondateur d'ATTAC Autriche. Il a présenté une alternative au libre-échange et au protectionnisme. Christian Felber s'est fait connaître par



Photo: Antoine Motte dit Falisse

son engagement pour une économie du bien-être, la « Gemeinwohlökonomie » dont les valeurs fondamentales sont la dignité humaine, la solidarité, la durabilité écologique, la justice sociale et la participation démocratique et non pas la maximisation du profit et la concurrence.

Près de 2300 entreprises ainsi que de nombreuses villes et communes appuient d'ores et déjà cette approche tout comme 200 universités. Quelque 500 entreprises dont l'entreprise Oekopolis au Luxembourg, ont décidé d'adopter une nouvelle matrice pour que leur bilan intègre ces valeurs.

Christian Felber a commencé sa présentation en expliquant son concept de « Gemeinwohlökonomie » et les valeurs qui en constituent la base. Le commerce n'est pas un but en soi-même mais un moyen pour la promotion de celles-ci. On y retrouve trois des idées reprises par la déclaration de Namur : le respect obligatoire des droits humains et des normes de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), le développement durable et la lutte contre la pauvreté. Le système proposé par Christian Felber se mettra également au

service d'une répartition équitable des richesses, de la cohésion sociale et de la diversité culturelle.

Ce système est à construire au sein des Nations Unies et non pas à l'extérieur comme c'est le cas de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui a été créée par les accords de Marrakech entrés en vigueur en 1995. Des droits de douane frapperaient les exportations des Etats qui décideraient de ne pas se joindre à une telle organisation.

Des règles différentes s'appliqueront aux pays industrialisés et aux pays en développement. Contrairement aux objectifs de l'UE et de l'OMC, le démantèlement des barrières commerciales n'est pas un objectif. Ce sera plutôt le contraire. Le commerce des pays en développement sera régi par le principe de la non-réciprocité. Ces pays pourront utiliser toute une gamme d'instruments qui ont permis aux pays industrialisés de monter sur l'échelle du développement: tarifs douaniers, subventions, régulation de leurs marchés. Les tarifs douaniers seraient conçus de manière à encourager ces pays à exporter non pas des matières premières mais des produits élaborés

dans la chaîne de valeur et dont la création serait facilitée. La substitution aux importations sera ainsi promue dans ces pays.

L'organisation proposée devrait permettre à chaque pays de produire autant que possible sur le plan local et national.

Comme déjà préconisé par Keynes il y a 75 ans, les balances commerciales sont à équilibrer. Tout excédent et tout déficit commercial doit être sanctionné.

Christian Felber invite les citoyens à participer à la mise en place d'un tel système commercial mondial alternatif et éthique. Il souhaite que se multiplient à cet effet les réunions de citoyens en premier lieu au niveau local et communal. Une assemblée démocratique devrait finalement arriver à faire des propositions sur ce système commercial et obtenir l'inscription d'un tel mandat dans le traité de l'UE.

---

*Jean Feyder, Membre de la plateforme Stop CETA*

## Faciles complicités dans un climat d'impunité

**Nathalie Oberweis**

Un nouveau pas a été franchi. Le 7 mars dernier, la Knesset a adopté un amendement à la Loi d'entrée en Israël, permettant au ministre israélien de l'Intérieur de révoquer le statut de résident permanent des Palestiniens de Jérusalem pour « rupture de loyauté

envers l'État d'Israël ». Le parlement israélien a ainsi légalisé l'expulsion des Palestiniens de Jérusalem pour motif politique. L'état de l'occupation s'est resserré d'un cran <sup>1</sup>.

En effet, l'occupation de la Palestine n'est pas que militaire. C'est un véritable système dans lequel œuvrent l'armée israélienne comme acteur

principal; des figurants comme la mal nommée administration civile israélienne (en fait militaire), l'Autorité palestinienne, les colons et les entreprises israéliennes et internationales.

Les entreprises se frottent les mains. Faire du business en Palestine occupée offre maints avantages. Si, depuis 50

ans, l'État israélien a pu occuper et coloniser dans un silence quasi total, les entreprises pourront elles aussi y faire du chiffre sans trop se soucier du respect des droits des habitants.

Le système d'occupation offre aux entreprises un large éventail d'occasions d'opportunité, de la construction au contrôle et à la surveillance et de l'industrie à l'agriculture.

Malgré le climat d'impunité qui règne en terre occupée, de nombreuses violations des droits humains par des entreprises sont documentées. Des entreprises israéliennes et multinationales sont impliquées au niveau de la construction des colonies israéliennes jugées illégales selon le droit international, au niveau de la construction et de l'équipement du mur déclaré illégal par la Cour internationale de Justice, au niveau de la démolition des maisons et structures palestiniennes illégales selon la IVème Convention de Genève.

## Nettoyage ethnique

L'occupation a plusieurs facettes ; la plus ancienne est peut-être le nettoyage ethnique qui lui a commencé avant l'occupation militaire de 1967. Il y a exactement 70 ans, le 10 mars 1948, le plan Daleth finalisait la planification du nettoyage ethnique de la Palestine. A l'époque, le Plan Daleth prévoyait «l'expulsion totale et systématique des indigènes de leur patrie»<sup>2</sup>. Ilan Pappé démontre dans «le nettoyage ethnique de la Palestine» que « Le Plan D israélien de 1948 contient un répertoire des méthodes de nettoyage ethnique qui correspond point par point aux moyens décrits par les Nations Unies dans leur définition du nettoyage ethnique, et constitue l'arrière-plan des massacres qui ont accompagné l'expulsion massive»<sup>3</sup>.

Si en 1948, 80 % des habitants de la Palestine ont fui leur patrie, le nettoyage ethnique est un processus toujours en

cours. Et ceci autant à travers ce que Jeff Halper appelle « la matrice de contrôle », un ensemble de lois et de règlements qui empêchent les Palestiniens de vivre sur leur terre avec leurs ressources et qui les poussent à partir. Mais aussi à travers les démolitions de maisons palestiniennes. L'organisation israélienne Who Profits From the Occupation suit l'implication des entreprises dans l'économie de l'occupation. Leur site note que Volvo, l'entreprise multinationale producteur de camions, de bus et d'engins de chantier, fournit des machines lourdes pour la démolition de maisons palestiniennes en Cisjordanie et à Jérusalem-Est<sup>4</sup>.

Les bulldozers de l'entreprise multinationale Caterpillar sont également connus et craints par les Palestiniens. Le groupe Caterpillar est le premier fabricant de machines dans les domaines de la construction et des mines. Caterpillar est un fournisseur de longue date de l'armée israélienne et lui fournit une variété de machines lourdes telles la bulldozer blindée D9 qui a largement été utilisée pour des démolitions de maisons à Gaza et

pour le déracinement des oliviers et le défrichage et l'accaparement des terres palestiniennes en Cisjordanie<sup>5</sup>. Toujours selon Who Profits, des pelles sur chenilles et des chargeurs sur roues de l'entreprise Caterpillar ont été utilisés dans la démolition de maisons palestiniennes. En particulier des machines de l'entreprise ont été utilisées au cours des démolitions dans les quartiers palestiniens Sheikh Jarrah, Beit Hanina et Tsur Baher à Jérusalem-Est et dans la région des collines du sud d'Hébron<sup>6</sup>.

En 2016, des records avaient été atteints: dans son rapport annuel, l'OCHA (Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies) déclarait qu'Israël avait démoli 1089 structures, le double de l'année 2015. Les démolitions et saisies avaient déplacé 1593 Palestiniens et affecté les moyens de subsistance de 7000 autres.

Jérusalem-Est est particulièrement touchée par le phénomène des démolitions. Les Palestiniens de Jérusalem-Est vivent, depuis l'occupation en 1967 et l'annexion



Excavateur à chenilles de Caterpillar pendant la construction du mur sur les terres palestiniennes. Nilin. Juin 2008. @Activestills



illégale de Jérusalem-Est par l'État d'Israël en 1980, sous un statut de « résidents permanents » dans leur propre ville. Beaucoup sont menacés d'expulsion et leurs maisons de démolition.

Pourtant, le transfert forcé des populations est contraire au droit international. L'article 49 de la IVème convention de Genève stipule que "les transferts forcés, en masse ou individuels, ainsi que les déportations de personnes protégées hors du territoire occupé dans le territoire de la Puissance occupante ou dans celui de tout autre État, occupé ou non, sont interdits...<sup>7</sup>"

### Une aubaine pour les entreprises

Véritable aubaine pour les entreprises, la construction de colonies illégales en Cisjordanie. C'est un des secteurs qui prospèrent le plus, selon les recherches de Who Profits. Caterpillar en est un des plus grands bénéficiaires : leurs machines ont été utilisées pour la construction des colonies de Revava, Maskiot, Oranit, Carmel, Elkana et Beitar Illit en Cisjordanie et la colonie Har Homa à Jérusalem-Est <sup>8</sup>.

Les machines de Volvo ont elles été largement mises à contribution pour la construction de la colonie de Har Gilo <sup>9</sup>.

Aujourd'hui, on compte quelque 750.000 colons israéliens qui vivent sur des terres accaparées. Leurs entités de peuplement sont illégales aux termes du droit international. Hélas, le gouvernement d'Israël continue en toute impunité à s'accaparer les terres et les ressources des habitants et à y transférer sa propre population.

Les colonies de peuplement sont également des entités hautement sécurisées et protégées par l'armée. Et c'est cet autre domaine qu'a exploité l'entreprise militaire israélienne Elbit Systems qui apporte ces technologies aux colonies israéliennes.

L'impunité et l'absence de règles stricts au niveau du respect des droits humains est sans doute une des valeurs ajoutées en ce qui concerne l'économie de l'occupation. Si le domaine de la construction est un des domaines les plus dynamiques au niveau économique, c'est aussi à cause du mur de séparation que construit l'État d'Israël. Y contribuent largement les

machines de Caterpillar et de Volvo et cela notamment pour défricher la terre afin de la préparer à la construction du mur.

La construction du Mur de séparation et des points de contrôle a aussi impliqué l'utilisation de machinerie lourde Caterpillar. On a pu documenter l'utilisation des chargeurs et des pelles de l'entreprise lors de travaux sur les terres des villages palestiniens de Mas'ha, Al – Walaja, Qalandiya, Jayous, Ras al – Tira, Khirbet Jbara et Wadi a – Rasha et aussi lors de la construction des barrages de contrôle Anabta et Qalandiya. Des camions de Volvo ont également été utilisés pour la construction du checkpoint Huwwara et pour la construction du Mur de séparation près du village palestinien de Al-Walaja.

Mais le Mur ne pourrait remplir sa fonction sans son complexe de tours de surveillance, de caméras, de checkpoints. L'entreprise israélienne Elbit Systems a équipé le mur, qui en 2004 a été jugé illégal par la Cour internationale de Justice. L'entreprise multinationale de sécurité a livré du matériel pour scanner les bagages et des scanners corporels à plusieurs barrages de contrôle militaires en Cisjordanie dont beaucoup ont été intégrés au mur<sup>10</sup>.

Le Tribunal Russell sur la Palestine (TRP) dans sa session sur la responsabilité de l'UE, de ses États membres et des entreprises dans la poursuite de l'occupation des territoires palestiniens, de 2010, a jugé que « ces entreprises assistent Israël dans la construction et l'entretien du Mur ». Plus loin, « le TRP considère que les entreprises ont également l'obligation de ne fournir aucune assistance au maintien de la situation créée par le Mur, et de s'abstenir de profiter des violations israéliennes du droit international <sup>11</sup> ».



Des manifestants essaient d'arrêter un excavateur de Caterpillar pendant une démonstration contre la construction du mur sur leurs terres. juin 2008. @Activestills

## Des services aux colonies

D'autres chantiers encore concernent les routes réservées aux colons, les zones industrielles Ariel West et Barkan et le train qui relie Tel Aviv à Jérusalem<sup>12</sup> tel que le documente Who Profits. Alstom, l'entreprise multinationale basée en France spécialisée dans les transports notamment ferroviaires, est le fabricant et le fournisseur des wagons pour le tramway de Jérusalem. Sa filiale à 100%, Citadis Israel Ltd., a un contrat d'entretien du projet pour 22 ans.

En juin 2013, Alstom a vendu sa participation de 20% dans CityPass à Israël Infrastructure Fund (IIF) et à Harel Insurance Investments et Financial Services Ltd pour NIS30M. Cependant, Alstom, avec le groupe Ashtrom, reste l'entrepreneur en ingénierie et en construction pour le projet.

En décembre 2016, Alstom a également lancé un projet pilote conjoint avec le tramway de Jérusalem et la société technologique israélienne Mobileye.

Autre exemple, Bombardier, une entreprise multinationale canadienne de transport, qui par le biais de sa filiale israélienne à part entière, Bombardier Transportation Israel, est fortement impliquée dans le projet de train rapide israélien A1. La ligne reliera courant 2018 Tel Aviv à Jérusalem et traversera la Ligne Verte en utilisant des terres palestiniennes occupées à l'usage exclusif des passagers israéliens.

Le TRP dénonce la complicité des entreprises en ces termes : « les relations d'une entreprise avec une colonie constituent un type de comportement qui « encourage(...) ou apporte (une) assistance » au maintien d'une colonie ». Les entreprises contribueraient ainsi « à l'établissement

des colonies via leurs relations économiques, la prestation de services, les investissements... »

Les entreprises internationales se rendent également complices tel Caterpillar en créant des barrages routiers et en dispersant des manifestations. L'organisation israélienne Who Profits From the Occupation a observé que des machines de Caterpillar ont été utilisées comme barrage routier ou pour détruire des chemins menant à des villages palestiniens, notamment dans la région des collines du sud de Hébron<sup>13</sup>.

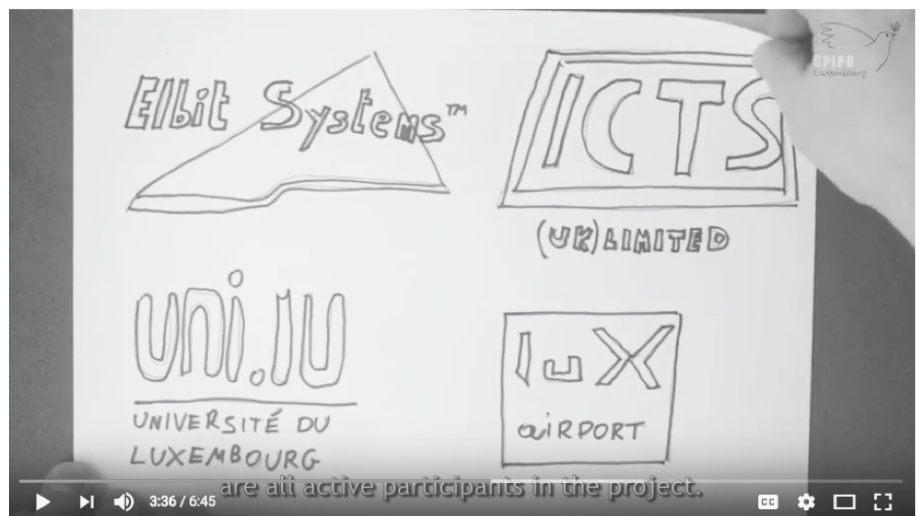
## Du business à la guerre

La collaboration économique avec l'industrie militaire n'est pas en reste. L'entreprise israélienne Elbit Systems est directement impliquée dans l'industrie de guerre et d'armement liée à l'occupation. Ses appareils et autres produits ont été utilisés dans les guerres contre Gaza<sup>14</sup>. Elbit Systems fournit à l'armée israélienne la majorité de ses drones. 85% des drones utilisés par l'armée israélienne sont produit par

Elbit<sup>15</sup>. Les drones sont utilisés dans le contrôle et l'occupation des populations. Selon l'organisation Human Rights Watch, les forces israéliennes ont largement utilisé des missiles lancés par des drones Hermes dans des attaques qui ont tué et blessé de nombreux civils.

Selon le Tribunal Russell pour la Palestine, l'approvisionnement en armes et d'équipements militaires ont facilité la perpétration de crimes. Ainsi, ces prestations sont des faits d'assistance et de complicité aux violations du droit international commises par Israël.

Les différents domaines de collaboration économique constituent des formes d'assistance aux crimes que commet Israël. Les entreprises sont largement complices des violations des droits humains et profitent de l'occupation israélienne et du climat d'impunité totale dans laquelle baigne cette occupation.



Extrait de la vidéo du CPJPO sur l'Elbit

## Sources

- 1 <http://www.france-palestine.org/Le-Parlement-israelien-legalise-l-expulsion-des-Palestiniens-de-Jerusalem-pour>
- 2 Pappe, Ilan, *le nettoyage ethnique de la Palestine*, Fayard, 2006
- 3 Pappe, Ilan, *le nettoyage ethnique de la Palestine*, Fayard, 2006
- 4 <https://whoprofits.org/company/volvo-group-ab-volvo>
- 5 <https://whoprofits.org/company/caterpillar>
- 6 <https://whoprofits.org/company/caterpillar>
- 7 <https://ihl-databases.icrc.org/dih-traites/WebART/380-600056>
- 8 <https://whoprofits.org/company/caterpillar>
- 9 <https://whoprofits.org/company/volvo-group-ab-volvo>
- 10 <http://www.russelltribunalonpalestine.com/en/sessions/london-session>
- 11 <http://www.russelltribunalonpalestine.com/en/sessions/london-session>
- 12 <https://www.whoprofits.org/content/crossing-line-new-israeli-train-line-through-occupied-palestinian-areas>
- 13 <https://whoprofits.org/company/caterpillar>
- 14 <https://corporatewatch.org/elbit-systems-company-profile/>
- 15 <https://corporatewatch.org/elbit-systems-company-profile/>

*Nathalie Oberweis, membre du CPJPO*

## Complicités luxembourgeoises et européennes

Lors de son examen périodique universel à Genève le 18 janvier dernier, la représentante de l'État de Palestine a exhorté le Gouvernement luxembourgeois à intégrer (dans son plan d'action national sur les entreprises et les droits humains) « des mesures qui garantissent que les entreprises luxembourgeoises ne sont pas impliquées dans des activités qui ont un impact négatif sur les droits humains, en particulier dans des situations de conflit, y compris des cas d'occupation étrangère lors desquels il y a des risques d'atteintes aux droits humains » .

Si nous avons peu de données sur les contacts qui existent entre les entreprises luxembourgeoises et Israël, nous savons par contre que les deux pays partagent un même amour pour le High Tech. Des contacts existent, c'est d'ailleurs ceux-ci que cherchait à développer la mission économique en Israël en septembre 2016 du Premier Ministre luxembourgeois Xavier Bettel et d'une délégation d'entreprises. L'ouverture du Luxembourg Trade and Investment Office à Tel Aviv a pour objectif de favoriser le commerce entre les deux pays. Le risque est important de voir des investissements se retrouver, à un moment donné, de l'autre côté de la Ligne verte (seule frontière internationalement reconnue entre Israël et les Territoires palestiniens). Ceci d'autant plus que le Gouvernement israélien, composé en partie de colons, n'a jamais reconnu la Palestine, n'a jamais défini ses frontières et parle ouvertement d'annexer unilatéralement une grande partie de la Cisjordanie.

Même si le Luxembourg a publié en juillet 2014 un message d'avertissement aux entreprises les mettant en garde contre de potentielles implications sur leur réputation, la bonne volonté en est restée là. Depuis, le Luxembourg s'est largement rendu complice au niveau d'au moins un projet. FlySec est un projet de l'Union européenne, qui fait partie du programme de recherche Horizon 2020; il cherche à améliorer la sécurité des aéroports européens. Le Luxembourg y est représenté par son Université et la Société de l'aéroport.

Un des autres partenaires du projet est l'entreprise militaire israélienne Elbit Systems. Celle-ci reçoit 403.750 € dans le cadre du projet FlySec. Si la Commission européenne soutient que la recherche dans le cadre de Horizon 2020 doit rester exclusivement d'application civile, un grand risque demeure que les financements pour la recherche civile soient in fine redirigés vers la recherche militaire.

Les problèmes que pose cette collaboration sont à plusieurs niveaux:

1. L'UE finance directement une entité impliquée dans la violations de droits humains et ne respectant pas le droit international.
2. L'UE légitime ainsi des pratiques illégales et immorales.
3. L'UE bénéficie de l'expérience et de l'expertise acquise dans des situations illicites.

Voir la vidéo du CPJPO sur Elbit et Flysec : <https://www.youtube.com/watch?v=YBR08KvzFms>

## Ratifizierung der ILO-Konvention 169

### Luxembourg stärkt die Rechte indigener Völker

Action Solidarité Tiers Monde, partage.lu-Bridderlech Deelen, Caritas Luxembourg und Klima-Bündnis Lëtzebuerg begrüßen die Ratifizierung der ILO169-Konvention zum Schutz der Rechte der indigenen Völker. Die Ratifizierung hilft den indigenen ASTM-Partnerorganisationen in Konflikten um ihre Menschenrechte. Insgesamt sind weltweit über 350 Millionen Menschen in Entwicklungs- und Schwellenländern von dieser Konvention der Internationalen Arbeitsorganisation (ILO) betroffen.

#### Warum ist die ILO169- Konvention so wichtig ?

Die ILO-Konvention 169 ist die bis heute einzige internationale Norm, die den indigenen Völkern der Erde rechtsverbindlichen Schutz und Anspruch auf eine Vielzahl von Grundrechten garantiert : Recht auf ein eigenes Territorium, eine eigene Lebensweise, Kultur, Religion und Sprache. Gleichzeitig untersagt sie Diskriminierung im Ausbildungs-, Arbeits-, Gesundheits- und Sozialversicherungsbereich. Den Regierungen, die sie ratifiziert haben, erlegt diese Konvention Mindeststandards im Umgang mit Ureinwohnern und in Stämmen lebenden Völkern auf. Die Partner-NGOs von ASTM, Caritas Luxembourg und partage.lu-Bridderlech Deelen im globalen Süden sind immer wieder mit Verletzungen der Rechte indigener Völker konfrontiert und haben seit Jahren darauf gedrängt, dass mehr Staaten die ILO-Konvention 169 ratifizieren, um ihr mehr Gewicht zu verleihen.

#### Der lange Marsch zur Ratifizierung in Luxemburg

Über fünf Jahre hat es gedauert : Am 27.2.18 stimmte die Chambre des Députés am Krautmarkt endlich mit 58 Ja-Stimmen gegenüber 0 Enthaltungen und 0 Nein-Stimmen dafür, dass Luxemburg – als 23.Staat - die ILO-Konvention 169 zum Schutz der Rechte der indigenen Völker ratifiziert. Nun hat Luxemburg zwar keine indigenen Völker, aber jeder Staat, der diese Konvention ratifiziert, stärkt die Rechtsposition indigener Völker in Konflikten um Ressourcen, Land und Wasser in ihren Ländern.

Alles begann am 14.5.2012 mit einer Resolution des Klima-Bündnis Lëtzebuerg auf Vorschlag der ASTM als Nord-Süd-Koordination, in der das Klima-Bündnis die Regierung zur Ratifizierung aufforderte. Es folgten fünf Jahre des Bohrens dicker Bretter: mit einer Motion der Chambre, diversen Parlamentarischen Anfragen, weiteren Resolutionen von Klima-Bündnis Lëtzebuerg und Klima-Bündnis International und etlichen Schreiben an etliche Minister.

Caritas Luxembourg und partage.lu-Bridderlech Deelen, die beide ebenso viel Erfahrung mit indigenen Partnern haben, informierten gemeinsam mit der ASTM die Öffentlichkeit über Info-Stände, Presseartikel, Interviews, Veranstaltungen in Schulen und öffentliche Aktionen. Das Netzwerk VotumKlima und der Cercle des ONGDs unterstützten sie mit ihren Veröffentlichungen.

#### Ein neues politisches Momentum

Für ein neues politisches Momentum sorgte die internationale Klimapolitik, denn der Schutz der Rechte der Indigenen schützt die Regenwälder und damit das Klima. Umweltministerin Carole Dieschbourg reihte sich ein in die Reihe der Unterstützer mit ihrem öffentlichen Daumenabdruck zugunsten der ILO.

Schließlich stimmte der zuständige Arbeitsminister Nicolas Schmit erst in einem internen Gespräch im September 2016 und dann am 15.11.16 vor der nationalen Presse der Ratifizierung zu im Beisein von Katamy Krahô-Kanela, eines indigenen Vertreters Brasiliens (siehe Foto auf S.37).

Damit war der Instanzenweg beschritten: Im April 2017 stimmte der Regierungsrat zu, dann nach und nach die verschiedenen Kammern und der Staatsrat. Mit der positiven Entscheidung der Parlamentskommission für Arbeit am 1.2.18 war der Weg frei für die entscheidende Abstimmung in der Chambre am 27.2.18.

Der lange Marsch zur Ratifizierung wäre nicht möglich gewesen ohne gute Argumente, Beharrlichkeit und Nutzung der gesamten Klaviatur von Bildungs-, Öffentlichkeits- und Lobbyarbeit... und der gemeinsamen Anstrengungen vieler Organisationen.

## Auszüge aus der Debatte der Parlamentssitzung vom 27. Februar 2018:

Hier Auszüge aus der Debatte der Parlamentssitzung vom 27. Februar 2018: <http://www.chd.lu/ArchivePlayer/video/2115/sequence/97705.html>

In der Sitzung waren 58 der 60 Abgeordneten anwesend. Nach dem Berichterstatter Georges Engel sprach jeweils einer für seine Fraktion : Georges Engel stimmte für die LSAP der Ratifizierung zu, desgleichen Aly Kaes für die oppositionelle CSV und André Bauler für die DP.

Claude Adam von Déi Gréng betonte die aktive Rolle der Zivilgesellschaft, insbesondere ASTM, Caritas Luxembourg, partage.lu und Klima-Bündnis. Er ging auch auf die Ablehnung der Ratifizierung in Deutschland ein, was die damalige Regierung damit begründete, dies könne Haftungs- und Prozessrisiken für deutschen Firmen zur Folge haben ; seine Partei sehe dies aber anders, denn Investoren könnten ihre Verantwortung nicht einfach auf die Staaten dort ablegen. Er betonte auch die positiven Auswirkungen auf den Klimaschutz und hoffte, dass andere Staaten dem Beispiel Luxemburgs folgen.

Fernand Kartheiser von der oppositionellen ADR stimmte für seine Fraktion zu (« Wir können damit leben. »), da sie vor allem symbolischen Charakter habe, und trug etliche Bedenken vor, insbesondere in Bezug auf die implizite Zustimmung zu « kollektiven Rechten » und die Auswirkungen auf Luxemburger Firmen und die Entwicklungshilfe.

Marc Baum von Déi Lenk wandte sich dagegen, dass dies reine Symbolik sei, sondern meinte, dass unter anderem der staatliche Pensionsfonds die Einhaltung indigener Rechte als Kriterium für

seine Beteiligungen anwenden müsse. Er betonte, dass die Ratifizierung ein Verdienst der Zivilgesellschaft sei, vor allem von ASTM, Klima-Bündnis, Caritas Luxembourg und partage.lu und erwarte nun von der Regierung, zeitnah weitere Konventionen auf den Weg der Ratifizierung zu bringen.

Das Schlusswort hatte der zuständige Arbeitsminister Nicolas Schmit. In einer fulminanten und argumentativ starken Rede wies er den allein symbolischen Charakter der Ratifizierung zurück, sondern legte mit inhaltlichen Begründungen kräftig nach: Er hatte die Gelegenheit, einen Indigenen aus Brasilien direkt zu sprechen und war erschüttert von seinen Schilderungen. Die Realität vor Ort sei erschreckend. « Dafür ist dies ein politisches Signal, dass dies auch hier als reales Problem gesehen wird. Oft werde gesagt, wirtschaftliche Interessen haben Vorrang, aber es sei unerträglich, wenn dies zur Bedrohung, ja Massakrierung Indigener zur Folge habe. Diese Menschen sind Teil des Erbes der

Menschheit. Das ist die unsere erste Botschaft. »...

« Indem wir die Rechte dieser Indigenen verteidigen, verteidigen wir auch unsere eigenen Lebensgrundlagen, die Wälder und das Klima. Wir sind « one world » ». ... Wir müssten effektiv wissen, wozu wir uns hier engagieren. Natürlich habe dies auch im Extremfall rechtliche Konsequenzen. « Ich will nicht, dass eine luxemburgische Firma an ökonomischen Aktionen teilnimmt, die ganz nah an Verbrechen gegen die Menschlichkeit liegt. Das ist nicht akzeptabel. Wenn dies doch der Fall ist, dann müssen auch rechtliche Schritte möglich sein, gegen eine solche Firma hier in Luxemburg vorzugehen. Dies gehört auch zum Ruf von Luxemburg. Vielen Dank.»

*Action Solidarité Tiers Monde, partage.lu-Bridderlech Deelen, Caritas Luxembourg und Klima-Bündnis Lëtzebuerg*



Gemeinsame Pressekonferenz von Arbeitsministerium, ASTM / Klima-Bündnis, Caritas und Bridderlech Deelen am 15.11.17 im Arbeitsministerium

## Pick of the Month du Citim: Les lanceurs d'alerte

Qu'il s'agisse de communautés locales, de journalistes, d'ONG, d'avocats ou encore de chercheurs, de nombreuses personnes se mobilisent aujourd'hui pour dénoncer les abus de grandes entreprises en matière de droits humains et d'environnement. La société civile (lanceurs d'alerte, communautés locales, journalistes, ONG, avocats, chercheurs, ...) se retrouve de plus en plus souvent dans la ligne de mire des multinationales (ou des Etats) qui leur intentent des procès.

Comme le montre l'actualité, le Luxembourg n'est pas épargné par le bâillonnement des lanceurs d'alerte. Découvrez le pick of month d'avril du Citim dédié aux lanceurs d'alerte !

### Die Aufrechten

*Whistleblowing in der Ära Snowden*

Exklusive Enthüllungen über die beiden Männer, die sich Edward Snowden zum Vorbild nahm - und zugleich ein spannender Einblick in die Whistleblowing-Szene.

Edward Snowdens Enthüllungen haben die Spielregeln der Politik verändert: Sie wird sich nie wieder auf wohl gehütete Geheimnisse verlassen können. Dafür war Snowden bereit, seine berufliche und private Existenz zu opfern – woher kommt dieser starke Wille? Mark Hertsgaard beschäftigt sich seit vielen Jahren mit dem Thema Whistleblowing, jetzt hat er jene zwei Männer getroffen, die sich Snowden bei seiner Aktion zum Vorbild nahm. Sie wurden gnadenlos verfolgt, als sie auf dem offiziellen Weg Missstände im Pentagon zur Sprache brachten. Hertsgaard kann mit ihren Geschichten zum ersten Mal beweisen,

dass Snowden gar keine Wahl blieb, als sich direkt an die Öffentlichkeit zu wenden. Die Welt sollte ihm dankbar sein – genauso wie allen anderen Whistleblowern, die skrupellose Politiker in ihre Schranken weisen.

*Mark Hertsgaard  
Hanser/ Mai 2016 / 224 S.*

### Informier n'est pas un délit

À l'heure où le droit d'informer est trop souvent attaqué, seize journalistes d'investigation ont décidé de faire cause commune pour raconter dans un livre choral les dessous de leurs enquêtes les plus sensibles.

Comment ils sont suivis, écoutés, menacés. Comment des pressions économiques s'exercent sur eux. Comment leurs sources sont traquées. Comment le droit est régulièrement contourné entre secret-défense et secret des affaires pour criminaliser le journalisme.

Un livre de journalistes chaque jour en lutte pour informer les citoyens.

*Fabrice Arfi, Paul Moreira & Cie  
Calmann-Lévy/Septembre 2015/ 240 p.*

### La traque des lanceurs d'alerte

Les lanceurs d'alerte défrayent l'actualité depuis une dizaine d'années. Edward Snowden, Chelsea Manning et Julian Assange sont révélateurs des méthodes utilisées pour faire craquer ceux qui ont le courage de parler des dysfonctionnements et des dérives de notre société.

Pourtant, ces héros sont devenus des parias. Leur vie est un enfer. Snowden

est réfugié en Russie, Assange dans une ambassade, Manning était en prison, Stéphanie Gibaud et bien d'autres sont dans une situation précaire, attaqués dans des procès sans fin et lâchés par les Etats.

À travers des exemples concrets en France et à l'étranger, l'auteur détaille la vie d'une cinquantaine de lanceurs d'alerte et les raisons pour lesquelles les États, hommes et femmes politiques, l'institution judiciaire, l'Europe et les entreprises veulent leur peau.

*Stéphanie Gibaud  
MaxMilo/ Octobre 2017 / 304 p.*



Interessieren Sie sich für  
Nord-Süd Beziehungen?



**Tausende thematische Dokumente und Bücher erwarten Sie  
im Gratisverleih in unserer Fachbibliothek. Schauen Sie vorbei.  
Wir freuen uns auf Ihren Besuch!**

CITIM ist ein Angebot der



**Unsere Öffnungszeiten**  
Dienstags bis Freitags von 12 bis 18 Uhr  
Samstags von 10 bis 12Uhr30  
Montags bis Freitags auf Anfrage von 9 bis 19Uhr

ASTM  
ACTION SOLIDARITÉ TIERS MONDE

55, av. de la Liberté, L-1931 Luxembourg  
T +352 400 427-1 / F +352 400 427-27 / E [astm@astm.lu](mailto:astm@astm.lu)  
CCPL IBAN LU76 1111 0099 9096 0000

[www.astm.lu](http://www.astm.lu)

BRENNPUNKT DRÉTT WELT  
NR. 301 MARS 2018